

Introduction

Suite à l'approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008) du Document sur la gouvernance prévoyant la mise en place d'un Comité exécutif de coordination (ECP) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), la première réunion dudit Comité s'est tenue les 26 et 27 février 2008 dans les locaux de l'Unité de coordination du PAM à Athènes (Grèce). La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM; y ont pris part les Directeurs de tous les Centres d'activités régionales (CAR), le Coordonnateur du MED POL et le Coordonnateur du Programme des 100 sites historiques. La liste complète des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Ouverture de la réunion

En ouvrant la réunion du Comité exécutif de coordination, le Coordonnateur du PAM a exposé ses vues sur le rôle et les objectifs du CEC en accomplissement de son mandat et en réponse aux attentes des Parties contractantes, compte tenu du Document sur la gouvernance. Il a également mis au courant les participants des principaux résultats de la réunion du Conseil d'administration du PNUE tenue à Monaco la semaine précédente, en appelant notamment l'attention sur l'approbation par le Conseil d'administration des orientations stratégiques à moyen terme comme base du programme de travail du PNUE.

Adoption de l'ordre du jour

La réunion a adopté son ordre du jour, avec son emploi du temps, tel que reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Mandat du CEC

Après un débat et échange de vues sur le mandat du CEC, la réunion a approuvé celui-ci, tel qu'il est énoncé à l'annexe III du présent rapport, et elle est convenue de le soumettre, pour accord, au Bureau des Parties contractantes.

Priorités thématiques intersectorielles à prendre en compte dans le programme indicatif de cinq ans et dans le programme de travail biennal

À la suite d'un débat sur l'importance d'un recensement des priorités thématiques intersectorielles à prendre en compte dans le programme indicatif de cinq ans et dans le programme de travail biennal, la réunion du CEC a abouti aux conclusions suivantes:

- le meilleur moyen d'élaborer des documents de cette nature consiste à adopter une approche "du bas vers le haut";
- une nette distinction doit être faite entre les questions intersectorielles ou transversales et les priorités thématiques du PAM;
- les questions intersectorielles proposées doivent se rapporter au domaine de compétence du PAM, à son mandat, et être de nature stratégique;

- la Convention et ses Protocoles, la SMDD, les politiques sectorielles régionales adoptées par les Parties contractantes et, en particulier, les décisions adoptées à Almeria, doivent servir de base à la définition des priorités thématiques pour chacune des composantes du PAM. Toutes les composantes du PAM doivent identifier ces priorités thématiques en vue de les mettre en débat lors de la deuxième réunion du CEC.

La réunion du CEC a décidé que les thèmes suivants seraient pris en compte en vue d'une éventuelle inscription sur la liste des questions prioritaires intersectorielles pour le PAM:

- Changement climatique (CAR/PB)
- Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (INFO/RAC et CAR/PB)
- Production et consommation durables (CAR/PP)
- Gestion durable des ressources naturelles (CAR/ASP)
- Tourisme durable (CAR/PB)
- Gestion des déchets (REMPEC)
- Énergie (CAR/PB)
- Eau (CAR/PB)
- Atténuation des risques côtiers (CAR/PAP).

S'agissant des deux premières questions transversales (changement climatique et Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable), le CAR/PB et l'INFO/RAC établiront les grandes lignes de propositions de projet pour communication aux membres du CEC et examen à la deuxième réunion du CEC.

Pour les autres questions transversales proposées, les CAR concernés devront préparer et transmettre au CEC des notes d'information pour examen à la deuxième réunion du CEC.

Mise en œuvre des décisions de la Quinzième réunion des Parties contractantes

Tous les membres du CEC ont informé la réunion des dispositions prises pour mettre en œuvre les actions énoncées dans la Déclaration d'Almeria. L'attention a été appelée sur les éventuelles difficultés relatives à la préparation d'études concertées visant à estimer la valeur économique des produits issus des écosystèmes marins et côtiers et des services rendus par ceux-ci. Le CAR/PAP, le CAR/PB et le CAR/ASP exécuteront cette tâche.

L'Unité de coordination proposera un projet de document énumérant les dispositions et les actions nécessaires à la compilation d'indicateurs d'efficacité et elle le soumettra pour examen à la prochaine réunion du CEC.

Il a été convenu d'examiner à la prochaine réunion du CEC les activités relatives à l'application de l'approche écosystémique en Méditerranée. Le Consultant qui a établi la feuille de route approuvée à Almeria sera invité à y prendre part.

La réunion du CEC est convenue de lancer le processus d'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, avec la participation de toutes les composantes du PAM. Le CAR/PB coordonnera cette tâche, en envisageant notamment les négociations prometteuses dans lesquelles il est engagé pour réunir un financement. À cet égard, le CAR/PB préparera un synopsis pour examen et approbation par la deuxième réunion du CEC.

Audit de gestion financière

En application du Document sur la gouvernance, qui préconise un audit et un bilan de la gestion financière du PAM, le mandat correspondant a été approuvé par le CEC, tel qu'il figure à l'annexe IV du présent rapport. La réunion du CEC a décidé d'ajouter aux objectifs une évaluation des coûts, avantages et/ou inconvénients qu'il y aurait à conférer un statut international aux CAR. Le Secrétariat soumettra le mandat ci-joint au Bureau pour examen.

Critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD

Les critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD parmi la communauté universitaire et les organisations intergouvernementales, et de sélection d'experts éminents, établis par le Secrétariat, ont été approuvés tels qu'ils figurent à l'annexe V au présent rapport.

Quinzième réunion des Parties contractantes – enseignements tirés

À l'issue d'un débat sur les enseignements tirés de la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, janvier 2008), il a été convenu qu'il y a lieu d'améliorer ce type de réunion pour en accroître l'efficacité et la qualité et assurer la participation d'un plus grand nombre de ministres. Le CEC est notamment d'avis que:

- le Segment ministériel devrait être complété par l'organisation de tables rondes qui encourageraient et permettraient de plus amples discussions entre les ministres;
- il est possible et souhaitable d'abréger d'une journée la durée de la réunion;
- les décisions qui ont déjà été convenues par la réunion des Points focaux du PAM devraient être adoptées "en bloc";
- l'organisation, pour la première fois, d'une exposition représente un acquis positif qui devrait être étoffé de nouveaux éléments à l'avenir;
- des efforts nécessaires devraient être faits pour assurer une couverture et une participation plus larges des médias méditerranéens.

À l'issue du débat, la réunion est convenue que l'Unité de coordination devra établir un document succinct récapitulant les propositions ci-dessus et les soumettre pour examen à la prochaine réunion du Bureau.

Questions diverses

La réunion a abordé les autres questions suivantes:

1. Les contributions au rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le PAM devraient être préparées sous une forme différente de celle en usage dans le passé, et elles devraient prendre en compte les fiches d'activités du programme de travail adopté à Almeria, avec des propositions de nature politique pour examen par le Bureau, s'il y a lieu.
2. La nécessité d'une application harmonieuse et suivie du PAC "Maroc" et du PAC "Espagne" a été soulignée. À cet égard, la participation complète de tous les partenaires concernés est essentielle.
3. Dans l'exécution du projet SMAP, le CAR/PAP et le CAR/PB devraient œuvrer de concert en vue d'assurer sa conclusion fructueuse d'ici la fin 2008. Dès que possible, la nécessité d'une éventuelle prolongation du projet de trois mois au maximum devrait être établie, et une demande en ce sens devrait être transmise à l'Union européenne (UE).

4. À la fin du mois de mai prochain, un atelier régional de haut niveau sur la politique en matière de GIZC se tiendra en Sardaigne avec la participation d' "Ambassadeurs du Littoral".
5. L'Unité de coordination et l'INFO/RAC solliciteront des informations auprès des Parties contractantes concernant la désignation de Points focaux de l'INFO/RAC.
6. Il est prévu que le Projet du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) sera lancé prochainement, après son approbation par la Directrice générale du FEM.
7. La deuxième réunion du CEC se tiendra à Malte les 29 et 30 mai 2008 et sera accueillie par le REMPEC.

ANNEXE I
Liste des participants

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	<p>Mr Frédéric Hebert Director Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) Manoel Island, Gzira GZR 03, Malta Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

INFO/RAC	Mr Sergio Illuminato Director General E-mail: s.illuminato@inforac.org Via E. Notarbartolo, 17 90141 Palermo, Italy Tel.: +39 06 85305147 Fax: +39 06 8542475
SECRETARIAT OF THE PROGRAMME FOR THE PROTECTION OF COASTAL HISTORIC SITES (100HS)	Mr Daniel Drocourt Coordinator Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille 10 ter square Belsunce, 13001 Marseille, France Tel.: +33 491 907874 Fax: +33 491 561461 E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion – Exposé liminaire du Coordonnateur du PAM
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat du Comité exécutif de coordination
4. Proposition de programme indicatif de cinq ans
5. Mise en œuvre des décisions d'Almeria
6. Audit de gestion financière
7. Critères de sélection des nouveaux membres de la CMDD
8. Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria – enseignements tirés
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la réunion

ANNEXE III

MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

Généralités

La Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) a approuvé le Document sur la gouvernance qui prévoit, entre autres, la mise en place d'un Comité exécutif de coordination (CEC) visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, la collaboration et la coordination dans l'ensemble du système du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Mandat

Eu égard aux objectifs et principes énoncés dans le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée, adopté en 1995, et dans le Document sur la gouvernance, approuvé par les Parties contractantes à leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne), et compte tenu également des mandats des Centres d'activités régionales tels que spécifiés dans les Protocoles ou dans les accords de pays hôte respectifs, le Comité exécutif de coordination a pour mission ce qui suit:

1. définir et proposer aux Parties contractantes un programme de travail de cinq ans mettant en relief les priorités et les objectifs sur la base de la Convention, de ses Protocoles, de la SMDD, des politiques thématiques régionales et des décisions des réunions des Parties contractantes;
2. préparer et proposer aux Parties contractantes un programme de travail biennal pour le PAM. Ce programme de travail reflète les priorités thématiques du PAM et détermine les questions intersectorielles, eu égard à la nécessité d'assurer la synergie et la complémentarité entre les composantes du PAM. Le programme de travail reflète aussi les activités menées par les diverses composantes du PAM, avec les allocations budgétaires proposées;
3. examiner l'état de la mise en œuvre du programme de travail et budget, et des décisions des réunions des Parties contractantes, et proposer les mesures et actions nécessaires à leur bonne exécution dans les délais voulus;
4. veiller au fonctionnement efficace du système d'information du PAM;
5. faire office d'organe d'échange de vues sur les questions politiques se rapportant au PAM ainsi que sur les méthodes et moyens de traiter les questions opérationnelles;
6. proposer au Bureau et aux réunions des Parties contractantes une plateforme cohérente d'action conjointe et de coopération avec d'autres initiatives et acteurs concernés aux niveaux régional et international.

Composition

Le CEC se compose des membres suivants: le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur adjoint, le Coordonnateur du MED POL et les Directeurs du REMPEC, du CAR/PB, du CAR/ASP, du CAR/PAP, du CAR/PP, de l'INFO/RAC et du Programme des 100 sites historiques. Dans le cas où ils ne peuvent prendre part aux réunions, les membres du CEC sont représentés par leurs adjoints. D'autres cadres de l'Unité de coordination et des CAR peuvent être invités à prendre part aux réunions du CEC.

Les réunions du CEC sont présidées par le Coordonnateur ou, en son absence, par le Coordonnateur adjoint. L'Unité de coordination assure le secrétariat des réunions du CEC.

Modalités de fonctionnement

Les membres du CEC se réunissent en principe quatre fois par an, à des dates convenues d'avance. Chaque réunion dure une ou deux journées en fonction de l'ordre du jour et elle est conduite d'une manière flexible, dans un souci de résultats et de bon rapport coût-efficacité. Entre les réunions, les membres du CEC entretiennent un contact constant en ayant recours aux techniques modernes de télécommunication.

Le CEC se réunit dans les locaux de l'Unité de coordination d'Athènes et des différents Centres à tour de rôle, ou bien immédiatement avant ou après d'autres réunions du PAM. Le secrétariat du Centre accueillant la réunion met à disposition les installations de conférence, notamment pour l'interprétation en anglais et en français, ainsi tout autre appui administratif requis. Les frais de voyage et d'hébergement sont assumés par les membres du CEC eux-mêmes.

Le CEC peut constituer des groupes de travail ad hoc sur des questions spécifiques, avec une tâche précise. Au besoin, des experts externes peuvent être associés.

Rapports

Le CEC établit un rapport sur ses délibérations et décisions, qui est rédigé en style télégraphique, point par point. Ce rapport est approuvé à la fin de chaque réunion, puis il est soumis au Bureau pour information. Les rapports des réunions du CEC sont affichés sur le site web du PAM et communiqués aux Points focaux du PAM.

ANNEXE IV

PROJET DE MANDAT

AUDIT DE PERFORMANCE ET DE GESTION FINANCIÈRE DU PAM ET DE SES COMPOSANTES

Généralités

Le programme de travail biennal et budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), y compris les frais administratifs et dépenses de fonctionnement de l'Unité de coordination et du MED POL, de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) et des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception du CAR/PP et de l'INFO/RAC, est financé principalement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Mediterranean Trust Fund, ou MTF).

Les contributions ordinaires des Parties contractantes au MTF constituent les principales sources de financement et sont le facteur le plus important dans le processus permettant d'assurer des ressources financières adéquates, stables et prévisibles pour la mise en œuvre du programme biennal. Les contributions ordinaires au MTF ont été stables au cours des 30 dernières années et elles représentent aujourd'hui 75,5% du total des ressources financières du PAM. Le solde se compose des contributions volontaires de la Commission européenne (CE), du Gouvernement hellénique, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des intérêts bancaires.

Un financement externe complémentaire sous forme de contributions spéciales versées par des gouvernements, la CE, le PNUE, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et d'autres agences de coopération ou organisations d'appui, est reçu tant par l'Unité de coordination que par les CAR pour financer des activités, services et équipements précis, tels que spécifiés dans des documents de projet individuels. Ces ressources complémentaires permettent au PAM et à ses composantes de réaliser d'autres activités qui, sinon, n'auraient pas été possibles.

Le PAM et ses composantes reçoivent également des contributions en nature de diverses sources, consistant principalement en l'appui dont bénéficient les CAR de la part des gouvernements qui les hébergent. Cet appui est essentiel au fonctionnement des CAR. L'accueil de réunions du PAM, sans frais pour le Secrétariat, constitue aussi un appui supplémentaire en nature qui est considérable. Faute de ces contributions en nature, le financement indispensable grèverait davantage les finances du PAM.

À leur Treizième réunion ordinaire à Catane, en 2003, les Parties contractantes sont convenues de ne pas augmenter le taux de leurs contributions ordinaires pour les deux exercices biennaux suivants 2004-2005 et 2006-2007, suite à leur décision d'adopter l'euro en remplacement du dollar comme monnaie de compte du PAM. À l'époque, un taux de change euro-dollar favorable s'était traduit par une augmentation du montant des contributions financières au MTF.

Aucune augmentation n'était non plus demandée pour l'exercice 2008-2009, et l'Unité de coordination et les composantes du PAM avaient dû établir leurs budgets sur la base d'une augmentation zéro. Il en était résulté une diminution de la part relative des fonds destinés

aux activités au profit des émoluments du personnel, avant tout pour procéder à un relèvement des traitements en vue de compenser l'augmentation du coût de la vie.

En termes réels, les contributions des Parties contractantes au MTF sont en diminution alors que les ponctions exigées sur les fonds vont croissant. Comme le programme de travail devient plus ambitieux, la majeure partie des coûts de mise en œuvre de ses activités augmente en conséquence, en particulier les dépenses concernant la dotation en effectifs, les dispositifs opérationnels, l'appui aux activités du PAM dans les pays en développement, le concours d'experts et les services de consultants.

Les fonctions assumées par l'Unité de coordination et les composantes du PAM consistent avant tout en coordination, assistance technique et renforcement des capacités. Il n'entre pas dans le rôle du PAM de financer de grands projets matériels mais de catalyser un appui en vue d'accroître les capacités des Parties contractantes et de les aider ainsi à améliorer leurs moyens institutionnels, la gestion de leur milieu marin et de leurs zones côtières, et à sauvegarder la biodiversité.

Qui plus est, le Secrétariat ne génère aucune recette de ses activités. Comme on l'a vu plus haut, ses seules sources de financement sont les contributions ordinaires au MTF et les autres contributions volontaires ou spéciales. Il importe donc d'assurer un financement stable et durable des activités du PAM.

Pour répondre aux coûts sans cesse croissants de la mise en œuvre du programme de travail et des activités, le Secrétariat compte soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2009 une demande d'augmentation des contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2010-2011, pour autant qu'elle soit justifiée. À cette fin, il est envisagé de réaliser une évaluation des performances budgétaires du PAM et de ses composantes afin de déterminer à quels ajustements il conviendrait de procéder en ce qui concerne aussi bien les modalités d'obtention d'un financement que celles d'utilisation des fonds, avant qu'une décision finale soit prise sur l'opportunité de solliciter ou non une augmentation des contributions auprès des Parties contractantes.

Mandat et exposé de mission

Dans leur décision sur le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat de faire en sorte qu'un audit de la gestion financière du PAM et de ses composantes soit réalisé en 2008 par des organes spécialisés du PNUE en vue de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme.

Objectif général

L'exercice a pour objectif général de proposer une utilisation efficace et rentable des ressources humaines et financières ainsi que le renforcement de l'efficacité de l'ensemble du programme de même que de déterminer s'il serait justifié pour le Secrétariat de demander une augmentation des contributions ordinaires au MTF.

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques de l'audit de gestion financière sont à déterminer et/ou à proposer, à savoir:

- si l'allocation de fonds aux différentes composantes du PAM est à la mesure de leurs programmes de travail;
- si est justifié le niveau des contributions faites à partir du MTF en faveur d'autres organisations des Nations Unies pour mener des activités au nom du PAM;
- si les contributions financières provenant des autorités nationales et des organisations des Nations Unies en appui aux Centres d'activités régionales sont réalistes au regard de leurs engagements et possibilités;
- comment la synergie entre les composantes du PAM pourrait être renforcée au moyen de l'allocation de ressources financières;
- s'il est nécessaire de réaffecter des ressources financières existantes pour financer des activités prioritaires dans l'ensemble du programme de travail du PAM;
- quels sont les programmes et activités dont des problèmes et obstacles peuvent entraver la mise en œuvre;
- si les ressources disponibles sont employées avec économie et efficacité;
- comment le PAM et ses composantes pourraient mobiliser un financement complémentaire non conventionnel;
- si une demande d'augmentation des contributions ordinaires au MTF serait justifiée en tenant compte également des nouvelles activités importantes entreprises par le PAM sur la base des décisions prises par la réunion des Parties contractantes;
- quels seraient les avantages et inconvénients de l'octroi au CAR d'un statut international, comme il est demandé dans le Document sur la gouvernance.

Résultats et responsabilité

Au cours de cet exercice, des entretiens auront lieu avec le Coordonnateur du PAM, le Coordonnateur du MED POL, les Administrateurs de programme, le Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds et les Directeurs des Centres d'activités régionales. Des visites à l'Unité de coordination à Athènes et aux différents CAR pourront aussi être nécessaires. En tout cas, une coopération complète s'instaurera avec les fonctionnaires concernés du PNUE afin de faciliter leur tâche. Un calendrier de ces réunions et visites sera établi à l'avance et convenu par tous les responsables du PAM associés à l'audit financier.

Des consultations avec les institutions des Nations Unies qui entretiennent une relation de travail étroite avec le PAM et ses composantes et avec certains des partenaires du PAM, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), sont également recommandées. Ces consultations aideront à définir les priorités sur lesquelles le PAM devrait centrer son attention et auxquelles il devrait allouer ses ressources financières.

Les résultats attendus de cette mission concernent les performances de gestion budgétaire de l'Unité de coordination, y compris le MED POL et les CAR, et l'utilisation efficace et rentable des ressources du MTF. Le rapport déterminera aussi si le niveau actuel d'activité peut être soutenu avec le niveau actuel de financement ou si des ressources additionnelles sont nécessaires.

Cette mission sera menée sous la direction et la supervision générales du Comité exécutif de coordination du PAM.

Durée et calendrier

La mission devrait démarrer au début 2008 et être achevée d'ici la fin de cette même année. Un projet de rapport final sera soumis pour examen et évaluation au Comité exécutif de coordination trois mois au moins avant sa finalisation. Le rapport final, assorti d'observations du Comité exécutif de coordination, sera soumis au Bureau pour examen lors de sa première

réunion au début 2009, avant d'être transmis aux Parties contractantes afin qu'elles puissent prendre en considération les recommandations formulées, lesquelles sont susceptibles d'avoir des incidences pour l'établissement de leurs budgets nationaux concernant l'exercice financier 2010-2011.

ANNEXE V

PROJET

CRITÈRES DE SÉLECTION ET MÉTHODE DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS REPRÉSENTANT DE NOUVELLES CATÉGORIES DE MEMBRES DE LA CMDD

Généralités

Le présent document est régi par les décisions adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), en particulier celles contenues dans le Document sur la gouvernance qui concernent la composition de la CMDD (Décision IG 17/4).

La CMDD est un lieu de débat et d'échange de données d'expérience sur les questions de développement durable qui préoccupent toutes les parties intéressées de la région méditerranéenne. Il serait par conséquent approprié de faire participer à ses travaux la plus grande diversité possible d'acteurs nationaux, afin d'assurer la plus large diffusion possible des concepts dont elle encourage l'adoption.

En plus des représentants des Parties contractantes, des autorités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs socio-économiques, il a été convenu d'accueillir au sein de la Commission trois nouvelles catégories représentant :

- la communauté scientifique;
- des organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable;
- des experts éminents spécialisés dans les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD.

Pour mettre en application la décision, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de proposer au Bureau des Parties contractantes, pour approbation, après consultation préalable des Points focaux du PAM et des membres de la CMDD, les critères et procédures de sélection des membres de la CMDD provenant de la communauté scientifique et universitaire, des organisations intergouvernementales, et des experts éminents, ainsi que le prévoit le Document sur la gouvernance.

Comme il est indiqué dans le rapport d'Almeria, en fixant les critères et procédures proposés pour la sélection des représentants des nouvelles catégories, des efforts devraient être faits pour assurer la participation de représentants tant du secteur de l'environnement que de celui du développement en rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion de la CMDD, et aussi pour veiller à une représentation géographique appropriée et à la participation des médias, conformément à la demande des Parties contractantes.

1. Critères

Critères généraux

- *avoir une vision large et une vocation méditerranéenne;*
- *représenter une communauté de connaissance ou un réseau national ou méditerranéen, ou en être un membre actif;*
- *posséder les compétences voulues sur les questions d'intérêt pour la CMDD, notamment les domaines prioritaires et les questions intersectorielles;*
- *être actif dans le domaine du développement durable;*
- *être soucieux de partager et échanger avec d'autres membres leur expertise et leurs données d'expérience, à l'occasion des réunions de la CMDD et dans les périodes intersessionnelles (par exemple dans le cadre de la contribution à des groupes de travail spécifiques);*
- *être désireux de s'engager à mettre en œuvre la SMDD dans leur domaine d'influence;*
- *témoigner d'un intérêt manifeste et d'une participation effective aux activités méditerranéennes.*

Critères spécifiques pour la communauté scientifique

- *être l'auteur d'une liste significative de publications dans des domaines se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD: énergie et changement climatique; information et communication; gestion intégrée du littoral; gestion de la demande en eau, pollution marine; indicateurs de développement durable; tourisme durable; agriculture durable; développement urbain;*
- *être au fait du programme de travail et des activités du PAM;*
- *être au fait du système de Barcelone;*
- *avoir contribué ou contribuer régulièrement à une meilleure compréhension des questions environnementales, sociales et économiques en jeu dans la région dans le cadre de travaux de recherche appliquée coopérative ou d'un enseignement.*

Critères spécifiques pour les organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable

- *participer à des programmes importants à l'échelon régional ou national se rapportant au programme de travail de la CMDD et aux domaines d'action prioritaires de la SMDD;*
- *participer à des cadres de coopération, dispositifs, politiques ou mécanismes de financement régionaux ou sous-régionaux.*

Critères spécifiques pour les experts éminents

- *être des personnalités méditerranéennes marquantes et reconnues dans les domaines environnemental, social ou économique;*
- *exercer une influence politique notoire au niveau régional ou national;*
- *entretenir des liens avec des décideurs et des dirigeants politiques.*

2. Méthodes de désignation

Au cours du processus de sélection pour les catégories "communauté scientifique" et "experts éminents", le principe d'une représentation géographique équilibrée entre le Nord, le Sud, l'Ouest et l'Est est rigoureusement observé.

Communauté scientifique

Les représentants de la communauté scientifique sont sélectionnés sur la base de propositions faites par les composantes et les partenaires du PAM qui transmettent les candidatures au Secrétariat du PAM. Des candidatures spontanées peuvent également être sollicitées et examinées par le Secrétariat.

Organisations intergouvernementales

Les représentants des organisations intergouvernementales sont sélectionnés sur propositions faites par le Secrétariat du PAM, lequel sollicite directement des candidatures.

Experts éminents

La cooptation est encouragée parmi les Parties contractantes. Des manifestations d'intérêt sont sollicitées directement par le Secrétariat du PAM.



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP (DEPI/MED ECP.2/6
11 juin 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion du Comité exécutif de coordination

Malte, 29-30 mai 2008

RAPPORT

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

I. Introduction

Suite à la décision prise par la première réunion du Comité exécutif de coordination, la deuxième réunion de cette instance s'est tenue les 29 et 30 mai dans les locaux du REMPEC à Malte. Elle était présidée par le Coordonnateur du PAM et tous les Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) ou leurs représentants ainsi que le Coordonnateur du MED POL y ont pris part. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion.

La réunion a examiné et adopté son ordre du jour avec l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de l'ordre du jour, la réunion a abouti à des quelques Considérations essentielles à propos de chaque question et s'est prononcée sur les actions nécessaires et les calendriers de leur application.

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10 et 11 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

Point 3 de l'OdJ : Questions découlant de la première réunion du CEC	
<p data-bbox="219 1092 768 1186"><u>Questions thématiques transversales/ programme stratégique de travail de 5 ans</u></p> <p data-bbox="219 1218 768 1375">1) Suite à un ample débat sur les propositions avancées par les différents CAR, la réunion est convenue d'inscrire au plan stratégique de 5 ans deux grandes priorités thématiques transversales :</p> <ul data-bbox="219 1407 768 1480" style="list-style-type: none">• Changement climatique• Gestion des ressources naturelles	<p data-bbox="941 1092 1234 1123" style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p data-bbox="787 1186 1385 1407">a) Chaque composante du PAM devrait proposer ses propres activités ou procéder à des modifications aux tableaux concernant le changement climatique d'ici à juillet 2008. Les allocations budgétaires et les calendriers devraient aussi être ajoutés aux tableaux;</p> <p data-bbox="787 1417 1385 1585">b) Une proposition complète sur le changement climatique devrait être finalisée par le Plan Bleu d'ici au 15 septembre 2008 pour soumission à la troisième réunion du CEC.</p> <p data-bbox="787 1596 1385 1911">c) La proposition sur la gestion des ressources naturelles devrait être élaborée par l'Unité de coordination de concert avec le Plan Bleu et le CAR/ASP et transmise à tous les membres du CEC avant la fin juillet. Une proposition complète fondée sur les contributions des CAR devrait être prête pour soumission à la troisième réunion du CEC.</p>

<p>2) Une approche devrait être développée par l'Unité de coordination, en étroite coopération avec le Plan Bleu et le CAR/ASP, en vue d'établir, s'il y a lieu, d'autres priorités horizontales/transversales à mettre en débat à la troisième réunion du CEC en gardant à l'esprit la nécessité éventuelle d'ajuster la présentation du programme de travail par toutes les composantes à un nombre limité de thèmes</p>	<p>a) Fin du mois de juin pour la transmission par l'Unité de coordination à tous les membres du CEC.</p> <p>b) Mi-septembre 2008 pour la soumission à la troisième réunion du CEC après qu'elle ait été achevée ou modifiée en conséquence par l'Unité de coordination et les CAR.</p>
<p>Point 3 de l'OdJ (suite): Questions découlant de la première réunion du CEC</p> <p><u>Systeme d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)</u></p> <p>Considérations essentielles</p> <p>3) L'élaboration d'un système d'information pour la Méditerranée est une priorité en vue de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none">- une soumission régulière de données par les Parties contractantes à travers l'Infosystème PAM;- le recours à des données provenant d'autres sources sur la base du principe de partage de l'information;- la préparation des évaluations nécessaires de l'état de l'environnement méditerranéen;- le suivi des progrès de la mise en œuvre des politiques et des instruments juridiques du PAM et, le cas échéant, la proposition de mesures et actions correctrices;- la communication des résultats obtenus aux différents groupes cibles du public;- la participation du public au processus décisionnel;- la préparation par le Secrétariat ou les Parties contractantes de propositions concernant les mesures politiques. <p>4) Le SIMEDD est un prolongement du système de partage de l'information du PAM et doit s'étendre à toutes les bases de données du PAM relatives au développement durable dans la région.</p> <p>5) La conception du système devrait être pleinement compatible avec les autres</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Un calendrier précis et l'allocation budgétaire devraient être intégrés dans la proposition faite par le Plan Bleu et l'INFO/RAC d'ici septembre 2008</p> <p>b) Le système en ligne de rapports du PAM devrait devenir opérationnel par les soins de l'INFO/RAC à la fin 2008.</p>

<p>systèmes d'information exploités dans la région par différentes organisations internationales ou régionales qui présentent une pertinence pour le PAM.</p> <p>6) Chaque CAR et chaque programme seront chargés de l'analyse et de la gestion sectorielle de leurs données respectives.</p>	
<p>Point 3 de l'OdJ (suite): Questions découlant de la première réunion du CEC</p> <p><u>Rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable</u></p> <p>Considérations essentielles</p> <p>7) La préparation d'un rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable pour soumission à la réunion des Parties contractantes de 2009 est une tâche prioritaire qui exige des efforts et des engagements tout particuliers de la part de toutes les composantes du PAM.</p> <p>8) La table des matières proposée par le Plan Bleu offre un bon cadre pour son élaboration. Le travail devra être partagé entre toutes les composantes du PAM, lesquelles seront chargées de la rédaction des différents chapitres.</p> <p>9) Pour que soit rédigé un rapport cohérent et harmonisé, il est nécessaire de préparer un modèle contenant les éléments indispensables sur la base desquels chaque chapitre devrait être élaboré. L'approche DPSIR pourrait être l'une des options possibles.</p> <p>10) Pour chaque chapitre qui sera rédigé par tel ou tel CAR ou programme, celui-ci sera tenu de veiller à la coordination avec les autres CAR ou programmes afin d'assurer une approche intégrée et harmonisée s'il y a lieu.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p><u>D'ici au 15 juillet 2008</u></p> <p>Le Plan Bleu établira:</p> <p>a) un plan de travail avec la répartition des tâches entre toutes les composantes du PAM pour la préparation de chaque chapitre du rapport.</p> <p>b) Un modèle cohérent que devront suivre tous les CAR lors de l'élaboration de leurs chapitres respectifs.</p> <p><u>D'ici à la mi-septembre 2008</u></p> <p>c) Poursuite de l'élaboration de chaque chapitre par les CAR concernés et soumission de ces chapitres au Plan Bleu pour l'établissement de la version finale de la table des matières.</p> <p><u>Fin de septembre 2008</u></p> <p>d) Sur la base des travaux réalisés par les CAR concernés, une version finale et plus élaborée de la table des matières et du plan de travail est établie par le Plan Bleu pour soumission à la troisième réunion du CEC pour approbation.</p>

<p>Point 4 de l'OdJ : Application du Document sur la gouvernance - Aspects institutionnels</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>11) Il s'impose de renforcer l'efficacité des travaux des CAR:</p> <ul style="list-style-type: none">• en améliorant leur mode opératoire;• en leur donnant l'occasion de recruter du personnel international et d'assurer ainsi une meilleure représentation géographique de l'expertise méditerranéenne;• en facilitant les opérations de levée de fonds par les CAR. <p>12) Pour aboutir à une proposition concrète sur cette question, il est nécessaire de connaître dans chaque pays hôte les dispositions juridiques sur la base desquelles les CAR fonctionnent et s'ils pourraient améliorer leur mode opératoire, et en particulier se voir accorder un meilleur statut (international) par le pays hôte.</p> <p>13) En vue d'appliquer la décision relative au Document sur la gouvernance, le CAR et le MED POL devraient élaborer leurs projets de mandat pour examen à la troisième réunion du CEC.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) La réunion est convenue d'explorer l'option consistant à conférer aux CAR un statut international dans le cadre de la législation nationale de leurs pays hôtes respectifs.</p> <p>b) Fin de juillet 2008 par le Plan Bleu, le CAR/ASP et le CAR/PAP</p> <p>c) Mi-septembre 2008 par tous les CAR et le MED POL</p>
<p>Point 5 de l'OdJ: Application de l'approche écosystémique</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>14) Une réunion fructueuse en juillet sera un grand pas en avant pour assurer l'application au sein du PAM de la décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique adoptée par la Quinzième réunion des Parties contractantes.</p> <p>15) Au titre de suivi de la réunion de juillet, les CAR seront appelés à se familiariser avec l'expérience acquise par la Convention CDB et par HELCOM et à amorcer un processus de recensement des activités nécessaires.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Tous les CAR sont appelés à participer à la réunion sur l'approche écosystémique qui doit se tenir les 9 et 10 juillet 2008 à Athènes.</p>

<p>Point 6 de l'OdJ: Thèmes du Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>16) Le choix des thèmes du Segment ministériel devrait être abordé avec soin car c'est la seule enceinte qui rassemble tous les ministres de l'environnement de la Méditerranée. À cet égard, les thèmes du Segment ministériel peuvent aller au delà du champ d'application de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles ou du PAM.</p> <p>17) Les thèmes du Segment ministériel devraient sans conteste porter sur les priorités des pays du sud de la Méditerranée en tant compte du fait que la Seizième réunion des Parties contractantes se tiendra au Maroc.</p> <p>18) Il convient d'attendre les résultats des prochaines réunions internationales ou régionales qui seraient susceptibles d'influer sur le choix des thèmes du Segment ministériel en vue de faire une proposition ferme.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le Coordonnateur informera la prochaine réunion du Bureau des principales idées partagées par le CEC et sollicitera sa contribution.</p>
<p>Point 7 de l'OdJ: Participation du PAM aux réunions et manifestations internationales</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>19) Il faut que s'instaure parmi les composantes du PAM un meilleur échange des informations avec l'Unité de coordination en vue de la participation aux réunions internationales et régionales importantes.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Notification préalable sera adressée à l'Unité de coordination et aux CAR quant aux missions prévues (au moins 2 mois à l'avance si possible).</p> <p>b) Les rapports de ces missions importantes seront communiqués au Secrétariat aussitôt après leur tenue.</p>
<p>Point 8 de l'OdJ: Mise en œuvre des programmes de travail conjoints avec la CE et l'AEE</p>	<p>a) L'Unité de coordination et les CAR devraient soumettre un rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail conjoints.</p> <p>b) La date limite de soumission de ces rapports sera décidée une fois que la date de</p>

	<p>la prochaine réunion du Bureau sera confirmée.</p> <p>c) Le Coordonnateur devrait contacter la CE pour fixer la date d'une réunion conjointe chargée d'examiner la mise en œuvre du programme de travail conjoint PAM-CE ainsi que son ordre du jour.</p>
<p>Point 9 de l'OdJ: Organisation de la réunion conjointe des Points focaux du Plan Bleu, du CAR/PAP et de l'INFO/RAC</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>20) Compte tenu de la nature horizontale des questions traitées par le Plan Bleu et l'INFO/RAC, il pourrait être plus efficace de n'aborder les programmes de travail respectifs qu'au niveau de la réunion des Points focaux du PAM. À cet égard, le rôle des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/CAR pourrait être confié aux Points focaux du PAM. Le CAR/PAP organisera à part la réunion de ses Points focaux.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le Coordonnateur soumettra cette proposition à l'attention de la prochaine réunion du Bureau.</p>
<p>Point 10 de l'OdJ: Audit de gestion financière</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>21) La réunion a entendu l'équipe d'évaluation chargée de réaliser l'audit de gestion financière et a établi un calendrier des entrevues individuelles des Directeurs de CAR avec elle.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le rapport d'évaluation devrait être remis à la fin de 2008.</p>
<p>Point 11 de l'OdJ: Questions diverses</p> <p>a) Modalités d'application de la décision IG.17/3 sur le système de rapports</p> <p>b) Des graphiques de paramètres vitaux de l'environnement méditerranéen doivent être lancés en 2009 – avant-projet</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Les conclusions et le plan de travail convenus par toutes les composantes du PAM à leur réunion consultative tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008, qui sont reproduits à l'annexe III du présent rapport, ont été approuvés par le CEC.</p> <p>Pour éviter les que les efforts ne fassent double emploi dans la préparation du rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable au cours du présent exercice biennal, la réunion a proposé que la coopération avec Grid Arendal - PNUE puisse être axée sur d'autres publications d'intérêt commun.</p>

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

La réunion a adopté le projet de rapport établi par le Secrétariat, tel que modifié oralement.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Le CEC a décidé de tenir sa troisième réunion les 25 et 26 septembre 2008 à Split, dans les locaux du CAR/PAP. Le Coordonnateur du PAM a prononcé la clôture de la réunion le 30 mai 2008 à 13 heures.

**ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS**

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)</p>	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director Maritime House Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</p>	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)</p>	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

INFO/RAC

Mr Paolo Guglielmi

Deputy Director
E-mail: p.guglielmi@inforac.org
Via E. Notarbartolo, 17
90141 Palermo, Italy
Tel.: +39 06 85305147
Fax: +39 06 8542475

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Questions découlant de la première réunion du CEC
4. Application du Document sur la gouvernance – Aspects institutionnels
5. Application de l'approche écosystémique – actions de suivi
6. Seizième réunion des Parties contractantes – Thèmes du Segment ministériel
7. Participation du PAM aux réunions et manifestations internationales
8. Mise en œuvre des programmes de travail conjoints avec la CE et l'AEE
9. Organisation de la réunion de Points focaux
10. Audit de gestion financière
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la réunion

ANNEXE III

Conclusions de la réunion de consultation des composantes du PAM sur le système de rapports dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles, tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008

1) Système de rapports en ligne du PAM/Convention de Barcelone

- a. L'INFO/RAC concevra le système de rapports en ligne PAM/CDB, intégré dans l'InfoPAM, fondé sur le nouveau formulaire de rapport adopté par la Quinzième réunion des Parties contractantes. Le système de rapports en ligne sera mis sur le site web du PAM et il sera accessible à toutes les composantes du PAM et Parties contractantes à la Convention de Barcelone concernées, conformément aux dispositions régissant une politique d'information appropriée.
- b. Le système de rapports en ligne PAM/CdB devrait reposer sur les principes de partage de l'information de manière à communiquer et à être autant que possible compatible avec les autres systèmes de notification exploités dans la région, en particulier EIONET.
- c. Actions et calendrier
 - Finalisation d'ici au 15 mai 2008 du document sur les besoins des utilisateurs
 - Développement du système prototype:
Mai – fin juillet 2008 selon le mémorandum d'accord conclu entre le Ministère italien de l'environnement et la Région sicilienne (INFO/RAC) (18-04-08), le mémorandum d'accord entre l'Unité de coordination et l'INFO/RAC (en cours), le document sur les besoins des utilisateurs et la conception du système élaboré lors de la réunion tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008 dans les locaux de l'INFO/RAC, lequel document contiendra aussi un plan de travail précis
INFO/RAC, avec les contributions de toutes les composantes du PAM
 - Période d'essai du prototype: août - octobre 2008
Composantes du PAM/Parties contractantes, avec l'assistance de l'INFO/RAC
 - Exécution des modifications proposées et mise en exploitation finale du système de rapports en ligne PAM/CdB: octobre - novembre 2008
INFO/RAC
 - Entrée des données: décembre 2008 – février 2009
Partiescontractantes/Composantes du PAML, avec l'assistance de l'INFO/RAC

2) Promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

- a. La promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pourrait être faite par l'affichage des rapports 2002-2003 et 2004-2005 sur le site web du PAM sous une rubrique intitulée "Rapports sur l'application" qui devrait être mise en place le plus tôt possible.
- b. Cependant, l'accent a été mis sur la nécessité d'actualiser la politique du PAM en matière d'information qui a été adoptée par la Onzième réunion des Parties contractantes tenue à Malte en 1999, afin de refléter pleinement et de prendre en compte les nouveaux défis auxquels est confronté le PAM. La préparation et la publication du Rapport sur l'état de l'environnement seront un autre effort important fait dans cette direction.

3) Participation des composantes du PAM aux mécanismes et procédures de respect des obligations

La participation des composantes du PAM aux travaux du Comité de respect des obligations consistent notamment à mener les tâches suivantes:

- a. Examen des rapports nationaux en vue d'y relever d'éventuelles questions générales de non-respect des obligations.
- b. Examen des rapports nationaux en vue d'y relever d'éventuels cas individuels de non-respect des obligations.
- c. Communication des cas ci-dessus à l'Unité de coordination en vue d'une réflexion plus approfondie, d'un examen et d'une prise de décision en commun.
- d. Participation aux réunions du Comité de respect des obligations, si nécessaire en vue de fournir des informations et une expertise
- e. Participation aux évaluations sur place des cas ou situations de non-respect, si le Comité de respect en décide ainsi.
- f. Assistance aux pays afin qu'ils améliorent l'application et qu'ils obtiennent le respect de leurs obligations.
- g. Dans la perspective de la première réunion du Comité de respect des obligations qui doit se tenir en juillet 2008, le MED POL, le CAR/ASP et le REMPEC sont appelés à examiner en profondeur les rapports 2004-2005 sur l'application soumis par les Parties contractantes et à informer avant juillet 2008 l'Unité de coordination de toute question relative au respect ou non-respect des obligations.

4) Indicateurs d'efficacité

- a. Les indicateurs d'efficacité seront mis au point en recourant à une approche intégrée et à certains éléments de la méthode IMAGINE. Une première réunion de toutes les composantes du PAM se tiendra à la fin septembre pour examiner les premières propositions. Ces propositions devraient contenir la définition de chaque indicateur, avec la justification correspondante, et elles devraient être soumises au Secrétariat avant le 15 septembre 2008. Le Plan Bleu facilitera le processus.

- b. La réunion fera une première sélection et le jeu proposé sera affiché sur le site web du PAM pour consultation avec les Points focaux du PAM, avec chaque CAR et avec le MED POL. Sur la base d'une aussi large consultation, une deuxième réunion se tiendra très vraisemblablement en janvier 2009 afin de conclure et d'aboutir à une proposition ferme pour examen par la réunion du CEC et par le Bureau des Parties contractantes.

5) Création du groupe de travail

En raison de l'importance des questions relatives au système de rapports de la Convention de Barcelone, aux rapports d'évaluation sur l'application et aux indicateurs d'efficacité, il est proposé que le CEC crée un groupe de travail qui se réunira régulièrement, consultera et élaborera des propositions correspondantes pour examen par la réunion du CEC.



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI/MED ECP.3/4
15 octobre 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Troisième réunion du Comité exécutif de coordination

Split (Croatie), 25-26 septembre 2008

RAPPORT
DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE COORDINATION

I. Introduction

Suite à la décision prise à sa deuxième réunion, le Comité exécutif de coordination a tenu sa troisième réunion les 25 et 26 septembre 2008 à Split (Croatie), dans les locaux du CAR/PAP. La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM. Y ont pris part tous les Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception du Directeur de l'INFO/RAC, ainsi que le Coordonnateur du MED POL. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion.

La réunion a examiné et adopté son ordre du jour avec l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de l'ordre du jour, la réunion a abouti à quelques considérations essentielles pour chaque question abordée et s'est prononcée sur les actions nécessaires et leurs calendriers d'application.

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

<p>Point 3 de l'OdJ: Questions découlant de la deuxième réunion du CEC</p> <p><u>1) Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)</u></p> <p>Considérations essentielles</p> <p>a) Le SIMEDD couvrira l'ensemble de la région méditerranéenne sur un certain nombre de questions thématiques importantes et différents secteurs économiques;</p> <p>b) le PB et l'INFO/RAC sont convenus d'un programme de travail conjoint pour la mise en place du SIMEDD;</p> <p>c) il est prévu que la section sur l'Eau sera prête pour la Conférence ministérielle EuroMed sur l'eau d'octobre 2008;</p> <p>d) Le coût total du développement du SIMEDD est de 700 000 euros. Au cas où l'INFO/RAC ne serait pas en mesure d'appuyer le projet jusqu'à ce qu'il soit finalisé, la nécessité de mobiliser les 2/3 de ces fonds en faisant appel à des sources externes se poserait assurément.</p>	<p><u>1) Actions et calendriers</u></p> <p>a) Le système SIMEDD devra être en ligne d'ici la fin 2009</p> <p>b) Des fonds supplémentaires importants devront être mobilisés au cas où le Partenariat PB-INFO/RAC ne se poursuivrait pas jusqu'à la finalisation du SIMEDD.</p> <p>c) La conception du système SIMEDD devra prévoir une interface avec l'InfoPAM et le système de rapports du PAM.</p>
---	---

<p>e) Le coût de l'entretien du SIMEDD, y compris sa mise à jour régulière, n'a pas encore été calculé.</p>	
<p><u>2) Système de rapports du PAM</u></p> <p>a) Les travaux de préparation du système de rapports en ligne du PAM ont progressé conformément au plan convenu à la réunion de Rome de mai 2008.</p> <p>b) Selon l'INFO/RAC, le non-décaissement des fonds par l'Italie pourrait retarder le processus au delà de 2008.</p> <p><u>3) Participation des composantes du PAM aux réunions du PAM organisées dans le cadre de mise en œuvre du programme de travail de chaque composante du PAM</u></p> <p>a) Il a été indiqué que, malgré les efforts accrus de toutes les composantes du PAM pour assurer une participation active aux réunions du PAM organisées par des composantes, il y a lieu d'améliorer encore la situation à cet égard.</p> <p>b) Il a été convenu qu'il n'était pas toujours nécessaire, pour tous les CAR, de participer systématiquement aux réunions des autres composantes du PAM.</p> <p>c) Pour créer des opportunités de contribution des CAR aux manifestations/réunions du PAM sans nécessairement qu'ils y participent physiquement, l'on pourrait recourir à des vidéoconférences et à d'autres outils.</p> <p>d) Il faudrait que les composantes du PAM se concertent entre elles dès qu'elles amorcent la préparation de leurs réunions/manifestations, ce qui leur permettrait de contribuer davantage à l'organisation de chaque réunion outre leur participation à celle-ci.</p>	<p><u>2) Actions et calendriers</u></p> <p>L'INFO/RAC doit consentir un effort tout particulier pour respecter la date limite qui a été convenue pour que le système de rapports du PAM soit en ligne, à savoir la fin décembre 2008.</p> <p><u>3) Actions et calendriers</u></p> <p>Les composantes du PAM devraient participer aux réunions et manifestations du PAM, notamment quand leurs contributions sont jugées utiles au succès d'une réunion.</p>

Point 4 de l'OdJ : Résultats de la réunion du Bureau (Bur67)

1) Thèmes traités par le Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes

Après un examen soigneux des propositions du Bureau, le CEC a décidé de proposer un thème principal pour le débat du Segment ministériel et un thème d'appoint.

2) Organisation de la réunion ministérielle EuroMed sur l'environnement en l'enchaînant avec la Seizième réunion des Parties contractantes

Considérations essentielles

a) Cette proposition a été examinée à la réunion du Bureau tenue à Madrid en septembre 2008, mais aucune décision n'a été prise.

b) Le CEC a souligné que cette proposition pourrait avoir plusieurs incidences positives (synergie, démonstration d'un esprit de partenariat, avantages liés à des questions logistiques, etc.).

c) Cependant, la réunion a également estimé qu'il serait difficile de créer une synergie entre ces deux réunions du fait que les questions traitées seraient différentes. Il se pourrait aussi que les

1) Actions et calendriers

a) Le thème proposé pour le Segment ministériel: "Valeur ajoutée du PAM au Processus de Barcelone – Union pour la Méditerranée".

b) Le thème d'appoint proposé est: "Utilisation durable des ressources naturelles en mettant l'accent sur les conclusions de l'analyse des services écosystémiques et du coût de la dégradation de l'environnement".

c) D'ici la quatrième réunion du CEC, l'Unité de coordination préparera, en consultation avec toutes les composantes du PAM, un document d'orientation sur l'organisation du Segment ministériel pour examen par la prochaine réunion du Bureau.

2) Actions et calendriers

Le Coordonnateur du PAM devra contacter la CE et transmettre les considérations formulées sur la question par la réunion du Bureau et celle du CEC.

ministres aient des difficultés à prolonger leur séjour pour participer aux deux réunions.

3) Le CEC a pris note de la recommandation du Bureau sur la participation du Président du Bureau à la réunion du CEC

4) Organisation de la réunion conjointe des Points focaux – Plan Bleu, CAR/PAP et INFO/RAC

Considérations essentielles

Le Bureau a accueilli favorablement, dans son principe, la proposition du CEC concernant la fusion des fonctions des Points focaux du CAR/PB et de l'INFO/RAC avec celles des Points focaux du PAM. Cependant, il a fait observer qu'une décision définitive sur cette question devrait être prise une fois qu'auraient été définis les mandats de ces composantes.

Le Bureau a confirmé à nouveau que la prochaine réunion conjointe des Points focaux - Plan Bleu, CAR/PAP et INFO/RAC, se tiendrait selon la pratique en usage.

5) Établissement par les composantes du PAM des rapports sur l'état d'avancement des activités destinés aux réunions du Bureau

Considérations essentielles

a) Suite aux remarques de la réunion du Bureau (Bur67), il a été convenu que toutes les composantes du PAM s'efforceraient de consigner les informations à toutes les sections requises du nouveau modèle de présentation du Rapport d'avancement soumis au Bureau.

b) Des informations supplémentaires relatives au budget concernant toutes les activités menées au titre des différents objectifs devraient aussi être présentées par chaque composante dans le Rapport d'avancement soumis au Bureau.

3) Actions et calendriers

The Secrétariat devra informer le Président des dates et du lieu des réunions du CEC.

4) Actions et calendriers

a) Le Plan Bleu devra réunir les fonds nécessaires et contribuer, pour sa part, à l'organisation de la réunion conjointe des Points focaux - Plan Bleu, CAR/PAP et INFO/RAC.

b) Les détails organisationnels de la réunion conjointe des Points focaux - Plan Bleu, CAR/PAP et INFO/RAC, seront abordés à la prochaine réunion du CEC.

c) La réunion conjointe des Points focaux se tiendra en Croatie. La date et le lieu en seront décidés à la prochaine réunion du CEC.

5) Actions et calendriers

Pour la prochaine réunion du Bureau (Bur68):

a) L'Unité de coordination devra mettre à jour, sur la base des remarques du Bureau, le modèle de présentation du Rapport d'avancement destiné à la prochaine réunion de celui-ci.

b) Les composantes du PAM devront:

- compléter toutes les sections du modèle de présentation du Rapport, et notamment les espaces consacrés aux enseignements tirés et aux contraintes, ainsi que l'espace réservé aux recommandations, s'il y a lieu.
- respecter les dates limites convenues pour la soumission de leurs contributions au Rapport d'avancement afin de permettre au Secrétariat de procéder à toutes les

	<p>interventions nécessaires sur le texte. Toutes les interventions effectuées par le Secrétariat devraient se faire avec l'accord des composantes du PAM concernées.</p>
<p>Point 5 de l'OdJ : Application du programme de travail</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>a) Des tâches exigeantes/difficultés ont été signalées à propos de l'exécution d'un certain nombre d'activités telles que les indicateurs d'efficacité, le PAC "Espagne", la collecte de données, le système de rapports, la coopération MED POL/ONUDI sur l'IETMP, les activités relatives à l'application de l'article 5 du Protocole "tellurique tel que modifié, etc.</p> <p>b) Des exemples de coopération conjointe entre différents Centres, comme les travaux REMPEC-CAR/ASP sur les eaux de ballast et du Plan Bleu-INFO/RAC sur le SIMEDD ont été jugés encourageants.</p> <p>c) Les composantes du PAM ont sollicité une orientation concernant leur participation à des appels d'offres pour des requêtes, études, etc.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Après consultation avec l'Unité de coordination, les composantes du PAM peuvent répondre à des appels d'offres et participer à des activités, financées par divers bailleurs de fonds, qui relèvent de leur domaine de compétence et peuvent contribuer à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des différentes stratégies du PAM, notamment la SMDD.</p>
<p>Point 6 de l'OdJ : Programme de travail glissant sur cinq ans du PAM</p> <p>La réunion est convenue de deux questions thématiques transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Gouvernance environnementale <p>Il aussi été décidé d'élaborer un programme de travail glissant sur 5 ans pour trois autres questions transversales telles que :</p> <p>a) Gestion intégrée des zones côtières/gestion des écosystèmes ;</p> <p>b) Substances nocives et déchets dangereux ; et</p> <p>c) Efficacité des ressources - production et consommation durables.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>1) L'Unité de coordination devra élaborer, en étroite concertation avec toutes les composantes du PAM, le programme de travail glissant sur cinq ans concernant la gouvernance environnementale.</p> <p>2) Le Plan Bleu devra finaliser la proposition sur le changement climatique pour examen par la quatrième réunion du CEC. Les modifications apportées au document par les composantes du PAM concernées devront être soumises au PB en temps voulu.</p> <p>3) Le CAR/PAP devra élaborer la proposition sur la gestion intégrée des zones côtières/gestion des écosystèmes.</p> <p>4) Le MED POL, le REMPEC et le CAR/PP devront formuler la proposition sur les substances nocives et les déchets dangereux.</p>

	<p>5) Le CAR/PP, le CAR/ASP et le PB devront formuler la proposition sur l'efficacité des ressources – production et consommation durables.</p> <p>6) Les composantes du PAM devront adresser les versions finales de leurs propositions aux membres du CEC bien avant la quatrième réunion de celui-ci et en tout cas d'ici la fin novembre 2008.</p>
<p>Point 7 de l'OdJ : État de la mise en œuvre des programmes de travail conjoints CE-PAM et AEE-PAM</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>a) La réunion a été informée d'un appel à candidatures de la CE concernant un projet sur les synergies CE-PAM.</p> <p>b) Le CEC a émis l'avis que les questions relatives à la synergie et à la coopération CE-PAM devaient être traitées dans le cadre de la coopération institutionnelle PAM-CE et a décidé de saisir l'occasion de la prochaine réunion CE-PAM pour obtenir davantage de renseignements sur l'objectif de ce travail de consultance de 15 mois.</p> <p>AEE</p> <p>c) La réunion a également abordé la question de l'application du programme de travail conjoint AEE-PAM et elle a eu un échange de vues sur les priorités de la coopération à venir.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Le Coordonnateur devra envoyer un modèle, assorti d'un calendrier, à toutes les composantes concernant la préparation du rapport d'avancement sur la mise en œuvre du programme de travail conjoint CE-PAM.</p> <p>b) La réunion conjointe CE-PAM se tiendra le 8 décembre 2008.</p> <p>c) Les composantes du PAM devront soumettre leurs contributions concernant le futur programme de travail AEE-PAM avant le 7 octobre 2008.</p> <p>d) Le Secrétariat discutera des propositions du PAM lors de la réunion avec l'AEE les 8 et 9 octobre 2008 à Athènes.</p>
<p>Point 8 de l'OdJ : Rapport sur l'état de l'environnement-développement (REED)</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Sur la base des remarques formulées par le Bureau et présentées par le Secrétariat, la réunion est convenue des points suivants:</p> <p>a) Comme la publication du rapport REED sera la première depuis près de vingt ans, l'exécution de cette tâche est un enjeu de premier ordre pour le PAM.</p> <p>b) Le rapport devrait être comparatif.</p> <p>c) Différents modèles peuvent être utilisés pour l'établissement du REED. tels que</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Le projet final du rapport REED sera prêt à la fin de l'été 2009.</p> <p>b) Les modifications apportées par le MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PAP à la table des matières seront adressées avant le 10 octobre au plus tard.</p> <p>c) Les chapitres qui seront rédigés par les autres composantes du PAM seront soumis au Plan Bleu avant la fin mars 2009, au plus tard.</p>

<p>ceux élaborés par l’AEE, le PNUE ainsi que les rapports de ce type établis par les pays méditerranéens;</p> <p>d) Le rapport devrait traiter des écosystèmes terrestres et marins de manière intégrée.</p>	<p>d) L’harmonisation du texte et l’analyse des lacunes par le Plan Bleu ainsi que la communication des dernières données par toutes les composantes auront lieu en juin-juillet 2009.</p> <p>e) Le rapport sera imprimé en septembre-octobre 2009</p> <p>f) Un résumé sera inclus aussi dans le rapport pour en souligner les principales conclusions à l’intention des décideurs.</p>
<p>Point 9 de l’OdJ : Projets des mandats des CAR et du MED POL</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>a) Un travail important reste à faire par tous les CAR et le MED POL concernant la finalisation des projets de mandats de toutes les composantes du PAM.</p> <p>b) Les projets de mandats devraient être élaborés conformément aux prescriptions du Document sur la gouvernance.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Les composantes du PAM établiront leurs projets de mandats conformément aux prescriptions du Document sur la gouvernance.</p> <p>b) Les composantes du PAM soumettront les projets de mandats au Secrétariat vers la fin octobre 2008 pour examen à la quatrième réunion du CEC.</p>
<p>Point 10 de l’OdJ : Rôle que le PNUE est appelé jouer à l’avenir dans le Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée</p> <p>Considérations principales</p> <p>Le CEC s’est félicité de l’intérêt porté par le PNUE à ce processus.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Le Coordonnateur du PAM transmettra à la fin octobre au plus tard, pour observations, la présentation par l’Unité de coordination, pour la réunion PNUE interne qui doit se tenir à Paris en novembre 2008, du “rôle du PNUE dans le Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée ”.</p> <p>b) Le Coordonnateur se renseignera pour savoir si tous les Directeurs de CAR peuvent être invités à la réunion susmentionnée.</p>

<p>Point 11 de l'OdJ : Audit de performance et de gestion financière</p> <p>Toutes les composantes du PAM ont eu un échange de vues sur l'audit de performance et de gestion financière à la suite des visites aux Centres effectuées par les commissaires aux comptes.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le rapport d'audit sera communiqué aux composantes du PAM pour observations aussitôt après sa soumission à l'Unité de coordination par les commissaires aux comptes.</p>
<p>Point 12 de l'OdJ : Réunion des composantes du PAM sur l'application de l'approche écosystémique</p> <p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Les principales activités prioritaires recensées au titre de ce projet ont été :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Préparation des rapports d'évaluation concernant les quatre régions, ainsi qu'il a été convenu par la deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'approche écosystémiqueb) Analyse socio-économique sur les services écosystémiques marins et côtiers.	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>La réunion a entériné les conclusions de la réunion consultative préparatoire d'experts sur l'approche écosystémique tenue le 24 septembre 2008 à Split, telle que reproduites à l'annexe III du présent rapport.</p>
<p>Point 13: Adoption du rapport</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) La réunion a adopté le projet de rapport rédigé par le Secrétariat tel que modifié oralement.</p> <p>b) La quatrième réunion du CEC se tiendra le 16 décembre 2008 à Athènes.</p>
<p>Point 14 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion</p>	<p>Le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le 26 septembre à 12h30.</p>

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)</p>	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</p>	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)</p>	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Questions découlant de la deuxième réunion du CEC
4. Résultats de la réunion du Bureau
5. Mise en œuvre du programme de travail
6. Programme de travail glissant du PAM sur cinq ans
7. État de la mise en œuvre des programmes de travail conjoint CE-PAM et AEE-PAM
8. Rapport sur l'état de l'environnement-développement (REED)
9. Projets de mandats des CAR et du MED POL
10. Rôle que le PNUE est appelé à jouer à l'avenir dans le Processus de Barcelone – Union pour la Méditerranée
11. Audit de performance et de gestion financière
12. Réunion des composantes du PAM sur l'application de l'approche écosystémique
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la réunion

ANNEXE III

CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DE TOUTES LES COMPOSANTES DU PAM SUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

24 septembre 2008, Split (Croatie)

1) Répartition des tâches entre les composantes du PAM

a) Préparation des rapports d'évaluation concernant les quatre régions

I. État des écosystèmes marins et côtiers

Chapitre 2, MEDPOL

Chapitre 3 CAR/ASP

Chapitre 4 CAR/ASP

II Pressions et impacts

Chapitre 1 MED POL

Chapitre 2 MED POL

Chapitre 3 MED POL

Chapitre 4 CAR/ASP

Chapitre 5 CAR/PAP

Chapitre 6 MED POL

Chapitre 7 CAR/PAP

Chapitre 8 REMPEC

Chapitre 9 CAR/ASP

b) Analyse socio-économique – Composante chef de file : Plan Bleu

c) Plan de communication et de sensibilisation du public: Composante chef de file: INFO/RAC

d) Planification pour l'avenir (Document de planification): Composante chef de file : Unité de coordination

e) Études de cas (activité conjointe MED POL/CAR/ASP qui aura pour animateur le directeur de projet, tandis que les crédits seront alloués au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée - programme de travail pour 2009.

f) Le CAR/PAP compilera les méthodologies d'évaluation.

2) Dotation budgétaire

a) Analyse socio-économique 77 100 € (Projet "Approche écosystémique" CE 47 100 € + Projet "ASPIM" CE 20 000 € + 10 000 € des lignes budgétaires "Approche écosystémique" de l'Unité de coordination)

b) Volet Évaluation 116 250 € (70 000 € pour la collecte de données et la rédaction du rapport par les consultants, 38 750 € pour la réunion de coup d'envoi – durée de deux jours, et 7 500 € pour les services de conférence)

c) Le budget de la troisième réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'approche écosystémique est prévu dans le document de projet à hauteur de 61 700 €

- d) Le Coordonnateur du PAM contactera la CE pour se renseigner sur le calendrier de l'approbation du budget et de la disponibilité des fonds ainsi que pour l'informer officiellement des modifications à apporter au document du projet sous réserve que celles-ci soient permises par la réglementation de la CE.

3) Questions de gestion

- Le Coordonnateur aura à envoyer la lettre demandant au Points focaux du PAM de désigner leurs correspondants ou coordonnateurs pour le volet Évaluation. Les mandats des correspondants ou coordonnateurs nationaux seront adressés avec cette lettre. Les mandats devront être rédigés par le MED POL et le CAR/ASP et communiqués pour observations à toutes les autres composantes.
- Un dispositif opérationnel précis pour l'exécution de toutes les tâches assignées devra être établi par les composantes chefs de file et distribué pour observations à toutes les autres composantes.
- L'exécution de toutes les tâches commencera une fois que les fonds auront été mis à disposition.

I. Introduction

Suite à la décision prise à sa troisième réunion, le Comité exécutif de coordination a tenu sa quatrième réunion le 16 décembre dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, Grèce. La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM. Y ont pris part tous les directeurs des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception des directeurs du CAR/Plan Bleu et de l'INFO/RAC, ainsi que le Coordonnateur du MED POL. La liste complète des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion.

La réunion a examiné et adopté son ordre du jour avec l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de l'ordre du jour, la réunion a abouti à quelques considérations essentielles pour chaque question abordée et s'est prononcée sur les actions nécessaires et leur calendrier d'application.

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10 et 11 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

Point 3 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion de la CMDD et implication des composantes du PAM (y compris les aspects institutionnels de la nouvelle composition de la CMDD)	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La Treizième réunion de la CMDD se tiendra du 22 au 24 juin 2009 au Caire à l'aimable invitation du Ministre et de l'Agence environnementale égyptienne.</p> <p style="text-align: center;">a) Nouveaux membres de la CMDD</p> <ul style="list-style-type: none">• Afin d'appliquer le document sur la gouvernance en ce qui concerne la CMDD, le Coordonnateur a informé la réunion du CEC que:<ul style="list-style-type: none">a) Le Secrétariat avait envoyé à toutes les Parties contractantes des lettres demandant de nommer d'éminents experts.b) Le Secrétariat avait également contacté les OIG et les institutions académiques de la région leur demandant d'exprimer leur intérêt à devenir membres de la CMDD.	

<p>c) En réponse aux demandes susmentionnées, le Secrétariat a reçu plusieurs nominations des Parties contractantes ainsi que des déclarations d'intérêt de plusieurs OIG et du secteur académique de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réunion a discuté de plusieurs questions de procédure concernant la sélection de nouveaux membres de la CMDD des trois catégories qui seront proposées par le Secrétariat avant d'être adoptées par le Bureau. • La réunion a souligné qu'il était nécessaire de combiner à la fois des experts ayant une très bonne connaissance de la région méditerranéenne et haut niveau d'expertise en matière de développement durable avec de nouveaux venus dans le système, ce qui permettrait de stimuler et de donner une nouvelle dimension à la composition de la CMDD et à ses travaux. • Afin de permettre plus de nominations, il a été suggéré de prolonger le délai de dépôt des candidatures. <p><i>b) Le projet d'ordre du jour de la réunion de la CMDD a été examiné et des amendements ont été proposés</i></p> <p>La réunion a examiné le projet d'ordre du jour que le Secrétariat avait préparé et a procédé à un échange d'opinions dont il ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre du jour devrait clairement indiquer les résultats essentiels escomptés de la réunion, et en particulier la façon dont ces résultats affecteraient les travaux du PAM dans son ensemble ainsi que ceux des CAR et du MED POL; • Il serait nécessaire de créer un meilleur équilibre entre les institutions qui feront des présentations clés à la réunion; • Le PAM devra présenter sa vision de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée; 	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat prolongera le délai de dépôt des nominations par les Parties contractantes, par les OIG régionales et le secteur académique jusqu'au 15 janvier 2009. • Le Secrétariat devra mettre en place un processus formel d'évaluation par le CEC afin d'évaluer l'éligibilité des candidats qui seraient proposés au Bureau pour approbation en tant que membres de la CMDD. <p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PAM devra présenter à la Treizième réunion de la CMDD un document d'orientation sur l'adaptation aux changements climatiques en Méditerranée. • Le document d'orientation sera préparé conjointement par toutes les composantes sous la direction du Secrétariat. • La politique et les mesures d'adaptation proposées pourront être incorporées et couvrir les aspects et dimensions socioéconomiques. • Les composantes du PAM devront élaborer des rapports sur la mise en œuvre du programme de travail de la CMDD qui sera pleinement incorporé dans le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Secrétariat. • Les composantes du PAM devront élaborer des documents d'information sur l'adaptation aux changements climatiques qui seront diffusés lors de la réunion.
---	---

- L'une des tâches essentielles de la CMDD au cours de la prochaine période biennale sera d'actualiser la SMDD.

c) Task Force CMDD et Groupe de travail de la CMDD sur le changement climatique

- La réunion a discuté de la proposition concernant la mise en place d'une Task Force pour l'organisation de la Treizième réunion de la CMDD ainsi que du besoin de formaliser la mise en place des groupes de travail thématiques de la CMDD.
- Le Coordonnateur a informé la réunion que plusieurs Parties contractantes avaient déjà exprimé leur intérêt à être impliquées dans la Task Force pour la préparation de la réunion de la CMDD.
- Il a été reconfirmé que le changement climatique serait l'une des questions transversales prioritaires qui seront traitées dans le cadre de tous les programmes des mers régionales.
- Il a été souligné qu'il conviendrait de hiérarchiser les travaux car les composantes ne peuvent se permettre de travailler à la fois pour le système juridique du PAM et la CMDD si elles agissent totalement indépendamment les unes des autres.
- En tant que tels, il est nécessaire que les deux systèmes convergent dans toute la mesure possible.

Actions et calendriers

- Le CEC est convenu de la proposition de mise en place d'une Task Force pour l'organisation de la Treizième réunion de la CMDD ainsi que du Groupe de travail sur les changements climatiques de la CMDD.
- La mise en place de groupes de travail formels sur les thèmes verticaux du programme de travail de la CMDD sera discutée par la réunion de la CMDD.

Point 4 de l'ordre du jour: Organisation du segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>S'agissant de la Seizième réunion des Parties contractantes, la réunion a discuté de questions de fond et d'organisation.</p> <p>Il semble nécessaire d'étoffer le chapitre qui identifie la valeur ajoutée du PAM en mentionnant tous les aspects du travail du PAM pertinents pour l'Initiative de l'Union pour la Méditerranée.</p> <p>À cette fin, on pourrait aussi utiliser les conclusions de la réunion de recherche d'idées organisée par DEPI, le 18 novembre 2008.</p> <p>La réunion a organisé les options proposées en ce qui concernait l'organisation de la session ministérielle. Finalement, la réunion a conclu qu'il convenait de combiner les options proposées afin de laisser suffisamment d'espace pour traiter de toute autre question ayant trait au travail préparatoire du segment ministériel ainsi que pour traiter de toutes questions demeurées en suspens lors de la réunion des Points focaux du PAM lors de la première journée de la réunion. La deuxième journée devrait être totalement consacrée au segment ministériel.</p> <p>Il y a eu un échange d'idées en ce qui concerne l'organisation des manifestations collatérales, l'information et les publications.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le CEC devra proposer un seul sujet au Bureau en ce qui concerne la session ministérielle de la Seizième réunion des Parties contractantes: la valeur ajoutée du PAM au Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée.• Le document d'orientation d'informations déjà élaboré par le Secrétariat devra être révisé afin d'inclure tous les aspects des travaux du PAM pouvant contribuer à l'Initiative de l'Union pour la Méditerranée.• Les composantes du PAM devront présenter leurs propositions et révisions au Secrétariat d'ici le 25 janvier 2009.• Le CEC devra proposer au Bureau que le segment ministériel se tienne pendant toute la seconde journée de la réunion. <ul style="list-style-type: none">• Il conviendrait d'éviter en général la tenue de manifestations collatérales pendant les pauses déjeuner. Cependant, une décision définitive sur la question devra être prise après avoir dûment examiné les locaux de la conférence et toute autre question ayant trait à l'organisation avec le pays hôte.• Le CEC à sa prochaine réunion devra convenir des organisations partenaires invitées à organiser des manifestations collatérales avec le Secrétariat et les composantes, sur la base des priorités.• Les Parties contractantes seront encouragées à préparer un matériel d'information ou des publications

	<p>concernant leurs travaux et réalisations au sein du PAM, telles que par exemple des affiches, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les composantes du PAM devront préparer des publications en matière de communication et d'information sur les différents aspects de leurs travaux ou activités.
<p>Point 5 de l'ordre du jour: Modèle d'accord de pays hôte et de mandat des composantes du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La réunion a eu une discussion générale sur le projet d'APH élaboré par le Secrétariat ainsi que sur les procédures à suivre pour les CAR et les négociations menées par le PNUE et MEDU avec les pays hôtes.</p> <p>Il a été rappelé que cet exercice APH ne comprenait ni le programme MED POL qui était d'ailleurs déjà accueilli à l'Unité de coordination, ni le REMPEC qui avait déjà un APH traitant de toutes les questions pertinentes.</p> <p>Il a aussi été convenu qu'il n'était pas approprié d'insérer le mandat dans un APH et que ce n'était pas conforme à la pratique internationale.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CAR devront soumettre au Secrétariat leurs contributions au projet de modèle d'APH d'ici la fin janvier 2009 . • Le Secrétariat diffusera une version harmonisée des mandats aux CAR et au MED POL à la mi-janvier 2009.
<p>Point 6 de l'ordre du jour: Programme de travail glissant sur cinq ans du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La réunion a examiné deux propositions des questions thématiques transversales préparées conjointement par différents CAR (CAR/PP et CAR/ASP), MED POL/CAR/PP et REMPEC.</p> <p>Toutes les questions thématiques transversales devraient comprendre un texte expliquant la raison d'être et être assorties d'un tableau des activités.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a été convenu de diffuser d'ici le 15 janvier 2009 quatre questions transversales que le CEC adoptera par voie électronique d'ici la fin janvier <ol style="list-style-type: none"> 1) Le changement climatique (Plan Bleu) 2) Les substances nocives et les déchets dangereux (MED POL, CAR/PP, REMPEC) 3) L'efficacité des ressources – la production et la consommation durables (CAR/PP et CAR/ASP) 4) La gestion intégrée des zones côtières/la gestion des écosystèmes (CAR/PAP)

	<ul style="list-style-type: none">• Les thèmes transversaux devront être développés conformément aux modèles utilisés par le Plan Bleu pour la préparation de la proposition sur le changement climatique.
Point 7 de l'ordre du jour: Calendrier des réunions principales du PAM en 2009	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Le pays hôte a proposé de tenir la réunion des Parties contractantes du 4 au 6 novembre 2009.</p> <p>Après considération de différents facteurs et critères, la réunion a arrêté le calendrier des réunions institutionnelles principales du PAM en 2009.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p><u>Programme</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Réunion des Points focaux du PAM: 7 - 10 juillet 2009• Réunion conjointe des Points focaux du PAP, PB et INFO/RAC: 11-13 mai 2009• Réunion des Points focaux du REMPEC: 21-24 avril 2009• Réunion des Points focaux du CAR/PP: 4-5 mai 2009• Réunion des Points focaux du MED POL: première semaine de juin 2009• Réunion des Points focaux du CAR/ASP: 2-5 juin 2009 <p><u>Lieux des réunions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les composantes devront dès que possible communiquer les informations sur le lieu et différents autres aspects organisationnels pour les réunions énumérées ci-dessus. <p><u>Questions diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les documents des réunions des Points focaux devront être diffusés bien à l'avance des réunions.• Chaque composante devra présenter au Secrétariat d'ici le 15 janvier 2009 une liste des projets de décisions escomptés.

Point 8 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion des Points focaux pour chaque composante du PAM	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u> Le CAR/PAP devra coordonner une réunion en janvier 2009 afin de discuter de l'organisation de la réunion conjointe des Points focaux du PAP, PB et de l' INFO/RAC.
Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendrier</u> À sa prochaine réunion, le CEC traitera de la réaffectation budgétaire en ce qui concerne le programme de travail de la prochaine période biennale. Le rapport de gestion financière et d'audit sera envoyé à tous les directeurs des CAR pour observations dès qu'il sera disponible.
Point 10 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du CEC	
	<u>Actions et calendrier</u> À l'aimable invitation du CAR/ASP, la cinquième réunion du CEC se tiendra à Tunis les 26 et 27 février 2009.
Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport	
Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion	
	Le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le 16 décembre 2008 à 18h30.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Organisation de la réunion de la CMDD et implication des composantes du PAM (y compris les aspects institutionnels de la nouvelle composition de la CMDD)
4. Organisation du segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes
5. Modèle d'accord de pays hôte et de mandat des composantes du PAM
6. Programme de travail glissant sur cinq ans du PAM
7. Calendrier des réunions principales du PAM en 2009
8. Organisation de la réunion des Points focaux pour chaque composante du PAM
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Prochaine réunion du CEC
12. Clôture de la réunion

I. Introduction

Suite à la décision prise par sa quatrième réunion, le Comité exécutif de coordination a tenu sa cinquième réunion à Tunis (Tunisie), les 26 et 27 février 2009, dans les locaux du CAR/ASP. La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM. Y ont pris part tous les Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) ainsi que le Coordonnateur du MED POL, à l'exception des Directeurs du CAR/PP et de l'INFO/RAC. Le CAR/PP avait prévenu à l'avance qu'il ne lui serait pas possible de participer à la réunion du CEC. La liste des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion. La réunion a salué la participation du représentant du Président du Bureau, M. Jose Buceta, Chef de la Division de la prévention de la pollution et de la protection du milieu marin, Direction générale de la durabilité du littoral et de la mer, Ministère de l'environnement et des affaires rurales et marines de l'Espagne, suite aux décisions prises par les réunions 67 et 68 du Bureau.

La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire ainsi que la proposition d'emploi du temps qui était jointe. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de son ordre du jour, la réunion a abouti à quelques considérations essentielles pour chaque question abordée et s'est prononcée sur les actions nécessaires et leurs calendriers d'application.

/

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

Point 3 de l'ordre du jour 3: Mise au courant des résultats de la réunion du Bureau	
Considérations essentielles	Actions et calendriers
<p>La réunion a examiné l'ensemble des décisions de la réunion du Bureau tenue à Athènes les 9 et 10 février 2009 et elle a fixé les dispositions indispensables à leur application par le Secrétariat et les composantes du PAM.</p> <p>Le MED POL a informé les participants que la réunion des experts chargés de finaliser les mesures juridiquement contraignantes avec leurs calendriers d'application se tiendrait le jour précédant la réunion de ses Points focaux.</p>	<p>En vue d'appliquer les décisions de la réunion du Bureau (BUR 68), lesquelles ne relèvent pas l'ordre du jour de la réunion du CEC 5 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Chaque composante du PAM soumettra au Secrétariat une ventilation de ses activités pour la période 2008-2009 et des fonds correspondants par pays.b) Le MED POL soumettra au Coordonnateur un document explicatif concernant l'approche différenciée utilisée pour élaborer les mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" révisé. <p><i>Date limite: mi-mai 2009</i></p>

Point 4 de l'ordre du jour : Approche écosystémique	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<i>Projet CE/PAM</i>	<i>Projet CE/PAM</i>
<p>La réunion a examiné le budget du projet et a décidé de le réviser une fois que les fonds seront disponibles.</p> <p>Le Plan Bleu a proposé de mener l'étude estimative de la valeur économique totale des grands écosystèmes marins de la Méditerranée au lieu de l'analyse socio-économique. La première phase de l'étude sera de nature académique alors que la seconde sera plus concrète et basée sur l'évaluation des régions par le groupe d'experts pilotée par le MED POL et le CAR/ASP.</p> <p style="text-align: center;"><i>Application de l'approche écosystémique</i></p> <p>a) <u><i>Recrutement du consultant international/gestionnaire de projet</i></u></p> <p>S'agissant du recrutement du consultant international chargé de la gestion d'ensemble du projet, la réunion, tenant compte des observations de la DEPI/DPNUE, a envisagé la nécessité:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) de réviser le mandat pour cette tâche 2) de dresser une courte liste d'experts : <ol style="list-style-type: none"> a) <i>soit en recourant à une procédure d'appel à candidatures</i> b) <i>soit en sollicitant des composantes du PAM des propositions d'experts possibles pour cette tâche</i> 3) pour le Secrétariat, de sélectionner le meilleur candidat conformément aux règles et procédures des Nations Unies. <p>b) <u><i>Évaluation des régions par les groupes d'experts</i></u></p> <p>La réunion a examiné la question de savoir s'il était davantage indiqué de recourir à une approche intégrée concernant les mandats des experts</p>	<p>Le budget et le document du projet sont révisés en prenant en compte la proposition du Plan Bleu concernant l'estimation de la valeur économique totale des grands écosystèmes marins de la Méditerranée.</p> <p><i>Date limite: une fois que les fonds du projet de la CE seront disponibles</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Application de l'approche écosystémique</i></p> <p>a) <u><i>Recrutement du consultant international/gestionnaire de projet</i></u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Coordonnateur/Secrétariat a la responsabilité générale de la coordination des activités à mener dans le cadre du projet CE/PAM sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM. 2. M. Angelidis/MED POL communiquera le mandat concernant le consultant international. <p><i>Date limite: première semaine de mars 2009</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Les composantes du PAM soumettront leurs observations sur le mandat. <p><i>Date limite: deuxième semaine de mars 2009</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. M. Angelidis/MED POL finalisera le mandat sur la base des observations et contributions reçues des différentes composantes du PAM. 5. Les composantes du PAM proposeront des candidats appropriés pour examen par le Secrétariat en vue de la sélection finale du consultant. <p><i>Date limite: troisième semaine de mars 2009, au plus tard.</i></p> <p>b) <u><i>Évaluation des régions par les groupes d'experts</i></u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réunion a approuvé les mandats des experts nationaux et internationaux tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED ECP.5/3 pour les

internationaux et nationaux pour les composantes MED POL et CAR/ASP. Après un examen soigneux des situations spécifiques et diverses caractérisant le MED POL et le CAR/ASP quant au niveau de données déjà collectées ou à collecter, il a été conclu que les tâches des experts nationaux chargés des parties de l'évaluation relevant du MED POL et du CAR/ASP étaient totalement différentes. Ainsi, des mandats distincts concernant les experts internationaux et nationaux du MED POL et du CAR/ASP répondront mieux à la situation.

La réunion a également débattu de la proposition de méthodologie d'estimation de la valeur économique totale des grands écosystèmes marins en Méditerranée.

L'étude sera conduite en deux phases :

- a) cadre méthodologique de l'estimation de la valeur économique totale des grands écosystèmes marins de la Méditerranée ; et
- b) estimation proprement dite de la valeur économique des grands écosystèmes marins de la Méditerranée.

La réunion a aussi examiné une version annotée de la table des matières de l'évaluation établie conjointement par le MED POL et le CAR/ASP.

La réunion a pris note de certaines préoccupations exprimées par des Parties contractantes concernant les groupes géographiques auxquels appartiennent les pays pour des raisons opérationnelles et eu égard à l'état écologique et aux pressions exercées sur la biodiversité marine et côtière.

c) Calendrier d'exécution de la feuille de route

La réunion a, après débat, jugé utile de convoquer une autre réunion de réflexion intensive associant toutes les composantes du PAM afin de déterminer les objectifs écologiques et opérationnels et les indicateurs correspondants, la fixation des valeurs cibles devant être laissée pour la prochaine étape.

La réunion a également examiné le calendrier d'exécution de la feuille de route proposé par le Secrétariat pour les activités à réaliser jusqu'en 2012.

parties tant MED POL que CAR/ASP de l'évaluation.

2. Sous réserve de la disponibilité des fonds du projet, les actions que les composantes concernées sont tenues de réaliser comprennent :

- a) les premiers rapports d'évaluation et l'analyse des lacunes établis par le MED POL et le CAR/ASP, à soumettre en septembre 2009 (6 mois après le coup d'envoi du projet) ;
- b) la méthodologie et les techniques d'estimation de la valeur économique totale des grands écosystèmes, que le Plan Bleu est tenu de soumettre en septembre 2009 ; les progrès réalisés pour ces tâches feront l'objet d'un suivi régulier aux réunions du CEC, et cela en étroite communication avec les composantes concernées (en particulier avec le CAR/ASP et le CAR/PAP) ;
- c) la première estimation de la valeur économique totale des grands écosystèmes, à soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2009 à titre d'information ;
- d) le REMPEC et les autres composantes concernées (CAR/PP) soumettront le plus tôt possible leur partie de la version annotée de la table des matières de l'évaluation.
- e) la réunion est convenue, pour l'heure, de poursuivre les travaux sur la base des groupes de pays proposés par la deuxième réunion du groupe d'experts désignés par les gouvernements.

c) Calendrier d'exécution de la feuille de route

- a) la réunion de réflexion intensive associant toutes les composantes du PAM afin de déterminer les objectifs écologiques et opérationnels, avec les indicateurs correspondants, se tiendra le plus tôt possible;
- b) autres débats en rapport avec l'étude de cas: avril-octobre 2009;
- c) décision du CEC sur les projets d'objectifs du PAM: novembre 2009;
- d) la réunion pour engager le débat avec les experts nationaux se tiendra en février 2010;
- e) la troisième réunion d'experts désignés par les gouvernements se tiendra en mai 2010;
- f) la quatrième réunion d'experts désignés par les gouvernements se tiendra en juin 2011.

Point 5 de l'ordre du jour: Programme de travail stratégique de cinq ans du PAM	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>En ce qui concerne le programme de travail stratégique de 5 ans du PAM, la réunion a engagé un débat qui a porté sur deux grandes questions :</p> <p>a) la justification du relevé et de la proposition des thèmes horizontaux dont la mise en œuvre nécessite la contribution et la participation actives de toutes les composantes du PAM ;</p> <p>b) l'amélioration de la présentation du programme en ajoutant d'autres informations à l'exposé liminaire et aux tableaux, en particulier pour ce qui touche au budget et aux contributions du Fonds d'affectation spéciale pour chaque composante, respectivement ;</p> <p>c) l'élaboration d'un programme de travail de 5 ans et d'un programme de travail biennal pour chaque composante sur la base de thèmes conformément à la pratique actuelle et à un modèle à convenir de concert.</p> <p>Le MED POL a informé la réunion qu'un mémorandum d'accord était signé avec le CAR/PP en vue d'assurer une meilleure coopération et synergie dans leurs travaux sur la base d'une approche commune de la répartition des tâches et/ou d'une application conjointe, si nécessaire. Les annexes au mémorandum exposent les activités à réaliser, sous réserve d'une révision lors de chaque exercice biennal.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>La réunion est convenue de ce qui suit :</p> <p>1) Le programme de travail stratégique de 5 ans doit contenir une problématique transversale (changement climatique).</p> <p>2) Le programme de travail biennal contient les autres thèmes des composantes en ayant recours au modèle actuel ainsi qu'à un nouvel élément intitulé "prospective à mi-parcours". Les thèmes devraient être groupés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questions juridiques, politiques et de coopération et coordination ; • lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, production et consommation durables et production propre; • conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ; • environnement et développement (suivi de la SMDD, questions thématiques, GIZC, PAC, technologies Information & Communication). <p>3) Le tableau sur le changement climatique devrait comprendre trois colonnes supplémentaires afin de présenter le coût total de chaque activité sur 5 ans, les besoins pour l'exercice biennal, les fonds disponibles de chaque composante pour l'exercice biennal ainsi que le calendrier d'application des activités.</p> <p><i>Date limite : les composantes du PAM soumettront leurs contributions au Plan Bleu à la première semaine de mars au plus tard.</i></p>
Point 6 de l'ordre du jour: 13^e réunion de la CMDD	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Le Coordonnateur a mis les participants au courant des préparatifs de la 13^e réunion de la CMDD qui se tiendra en juin 2009 au Caire (Égypte).</p> <p>L'ordre du jour provisoire a été révisé d'après les délibérations de la quatrième réunion du CEC.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>S'agissant de la contribution des composantes du PAM à la préparation de la réunion de la CMDD :</p> <p>a) le PB soumettra au Secrétariat d'ici la fin mai 2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document sur l'état des lieux • Les indicateurs de suivi de la SMDD;

<p>Le Plan Bleu a confirmé que le document sur l'état des lieux en est à sa version consolidée et qu'il sera complété au moyen des informations communiquées par les pays en réponse au questionnaire adressé par le Secrétariat. Ce document sera transmis à toutes les composantes du PAM pour observations.</p> <p>Le Plan Bleu présentera un autre document concernant les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SMDD.</p> <p>En ce qui concerne le programme de travail, il est nécessaire de mieux aligner les questions thématiques de la CMDD sur l'agenda de la CDD/ONU. Le thème de cette dernière est l'agriculture, et le Plan Bleu publiera un ouvrage sur cette question peu de temps avant la prochaine réunion de la CDD/ONU.</p> <p>La réunion a formulé aussi quelques considérations générales sur la nécessité de réaliser une évaluation externe approfondie de la SMDD, eu égard au nouveau contexte institutionnel et thématique de la Méditerranée, et notamment des considérations stratégiques. Le mandat pour cette évaluation devrait être établi et examiné dans un premier temps au Comité directeur de la CMDD.</p> <p>Il a été souligné que des manifestations parallèles à la réunion de la CMDD seraient les bienvenues.</p>	<p>b) les composantes soumettront au PB d'ici la fin avril 2009 leurs apports à la préparation de la contribution du PAM à la réalisation des activités liées au changement climatique ;</p> <p>c) le Secrétariat préparera un avant-projet de mandat concernant le processus d'évaluation externe de la SMDD pour transmission le plus rapidement possible aux composantes du PAM et ensuite à la réunion du Comité directeur de la CMDD.</p>
---	--

Point 7 de l'ordre du jour: Programme de travail et budget pour 2010-2011

Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p>La réunion a engagé un débat général sur les principaux aspects de la préparation du programme de travail et du budget pour 2010-2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des préoccupations ont été exprimées quant au niveau de financement jugé insuffisant pour appliquer le programme de travail. • Il s'impose à l'évidence de hiérarchiser les activités par priorité et d'établir une planification plus efficace. Il n'y a pas eu de relèvement des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale (MTF) depuis 2004. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un document sur la mobilisation de ressources sera soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour indiquer différentes possibilités et autres sources de financement. 2. Ce document sur la mobilisation de ressources fera ressortir la nécessité d'un relèvement des contributions des Parties contractantes dans un proche avenir. 3. Chaque composante préparera son programme de travail sur la base du même montant global approuvé pour le dernier exercice biennal (augmentation globale zéro). S'agissant de la préparation du programme de travail de cinq ans, les composantes ajouteront une section intitulée "prospective à mi-parcours" dans leur programme de travail biennal afin de montrer comment les activités proposées s'ajustent à la

- Les composantes ont souligné qu'elles devraient proposer un programme de travail assorti d'un budget prévoyant nécessairement des augmentations du fait de la hausse substantielle du coût des activités.
- Une formule complémentaire de financement devrait être envisagée, notamment les contributions volontaires des Parties contractantes. Autre possibilité, l'on pourrait organiser des activités conjointes avec d'autres partenaires afin de partager les coûts de certaines activités.
- Il fallait développer une stratégie de mobilisation de ressources recensant différentes possibilités de financement.

La réunion a fait valoir qu'à un certain moment il faudrait bien opter pour un relèvement des contributions ordinaires des Parties contractantes, faute de quoi l'ensemble du système du PAM serait gravement atteint et confronté à de lourdes contraintes financières. Cet argument devrait être clairement mis en avant à la réunion des Parties contractantes en démontrant que le montant actuel du financement ne pouvait répondre à l'importante hausse annuelle du coût des activités et du personnel.

Le Fonds d'affectation spéciale est le seul mécanisme financier commun instauré en Méditerranée sous les auspices du PNUE, et l'accroissement de ses ressources est par conséquent déterminant pour l'œuvre du PAM et pour la région.

Le Directeur du CAR/ASP a soulevé la question de la disparité entre les salaires des différentes catégories du personnel de recrutement national de son Centre. Il a été demandé au Coordonnateur de traiter cette question sur la base de la proposition du Directeur du CAR/ASP au Bureau afin de rendre possible la correction de ces salaires, et ce à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation du budget total du Centre.

prospective à mi-parcours et contribuent à la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

Point 8 de l'ordre du jour : Activités Information & Communication

Considérations essentielles

Examen de la Stratégie d'information & communication du PAM

Après avoir écouté la présentation faite par la Fonctionnaire du PAM chargée de l'information, la réunion a eu un échange de vues qui peut résumer ainsi :

- a) la réunion a appelé l'attention sur le fait que l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie sont en quelque sorte liées au rôle de l' INFO/RAC qui est le CAR créé par les Parties contractantes à cette fin, et que le rôle et le champ d'activités à venir de ce dernier demandent à être clarifiés le plus rapidement possible ;
- b) il existe une ambiguïté en ce qui concerne le mot "information et il convient de faire une distinction claire à cet égard. Le PAM produit beaucoup d'information, de rapports, d'évaluations, etc.
- c) Le document proposé sur la Stratégie d'information & communication traite de la communication en ayant recours à l'approche par la demande. Il est nécessaire de connaître l'opinion des parties prenantes et partenaires du PAM. À cet égard, il serait intéressant de mettre en place, à cette fin, un processus de concertation avec les parties, partenaires et autres acteurs.
- d) Le PAM a besoin de projeter une approche cohérente dans le domaine de la communication.
- e) Il est nécessaire d'instaurer une relation de travail étroite entre les cadres de l'Unité de coordination et des CAR et la Fonctionnaire du PAM chargée de l'information en ce qui concerne les activités de coordination. Il faut assurer une planification et une coordination meilleures et suffisamment à l'avance pour l'identification des activités promotionnelles de l'ensemble du système du PAM.

Actions et calendriers

Examen de la Stratégie d'information & communication du PAM

Chaque CAR et programme doit désigner un point de contact chargé d'interagir avec le bureau d'information du Secrétariat.

La Fonctionnaire chargée de l'information révisera le projet de document sur la Stratégie d'Information & Communication du PAM, et ce sur la base des délibérations de la présente réunion du CEC, et elle le transmettra aux membres du CEC pour examen.

Le document doit également analyser les ressources financières pour la mise en œuvre de la Stratégie d'information & communication du PAM.

Le CEC, lors de sa première réunion chaque année, recensera les principales manifestations et réalisations sur lesquelles il conviendra de communiquer au cours de l'année ainsi que les groupes cibles appropriés, en consultation et coopération avec la Fonctionnaire du PAM chargée de l'information.

<p>Activités Information & Communication pour la Seizième réunion des Parties contractantes</p> <p>Les outils utilisés à la réunion d'Almeria ont été l'exposition, les affiches, les publications et les manifestations parallèles.</p> <p>Le thème du Segment ministériel pourrait aussi faire l'objet d'une communication via les expositions, affiches et autres moyens, dont les médias.</p> <p>Le CEC a abordé cette question à sa quatrième réunion et il est convenu d'éviter l'organisation d'expositions et de centrer ses efforts sur les médias et les manifestations parallèles organisées par des partenaires, ainsi que sur la publication d'affiches par le Secrétariat et les composantes du PAM.</p> <p>Les autorités marocaines devraient être contactées pour savoir si elles prévoient des activités visant à promouvoir le PAM et la Seizième réunion des Parties contractantes auprès du public.</p> <p>La communication avec les médias est déterminante et il convient de fixer un thème qui retiendrait leur attention. Le rapport sur l'état de l'environnement-développement pourrait être un très bon sujet à cet égard.</p> <p>Le rapport pourrait être décomposé en thèmes, développé dans des affiches et adapté à un public plus large.</p> <p>Cependant, une attention et des efforts particuliers devraient être consacrés à l'objectif d'une couverture par les médias. Le Secrétariat devrait contacter les autorités marocaines à cette fin et de grands axes de coopération devraient être définis.</p>	<p>Activités Information & Communication pour la Seizième réunion des Parties contractantes</p> <p>Le réseau des points de contact sur l'information & la communication joue un rôle décisif pour définir et coordonner les activités dans ce domaine en vue de la Seizième réunion des Parties contractantes.</p>
<p>Point 9 de l'ordre du jour : Modèle d'Accord de pays hôte et projets de mandats des composantes du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Il convient de faire une distinction entre deux types de situation qui caractérisent les différents CAR en ce qui concerne le modèle d'Accord de pays hôte:</p> <p>a) Les CAR qui ont fait l'objet d'un Accord de pays hôte signé et pour lesquels une procédure d'amendement de ces accords pourrait être la plus appropriée;</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le Secrétariat actualisera l'introduction commune aux projets de mandats sur la base des propositions du Bureau et il la transmettra aux membres du CEC pour observations.</p> <p>Le modèle d'Accord de pays hôte sera actualisé le plus rapidement possible sur la base des observations reçues à ce jour en vue de le soumettre au PNUE puis aux pays hôtes pour négociation.</p>

<p>b) Les CAR pour lesquels il faudrait négocier un nouvel Accord avec les pays hôtes respectifs.</p>	<p>Le document explicatif qui a été soumis à la réunion 68 du Bureau sur le contenu de l'Accord de pays hôte pour en livrer la justification sera mis à jour et adressé au PNUE avec le projet de modèle d'Accord de pays hôte.</p> <p>Le Secrétariat tiendra les composantes du PAM au courant de tous progrès réalisés sur cette question.</p>
<p>Point 10 de l'ordre du jour : Calendrier de soumission des documents pour la réunion des Points focaux du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La réunion a débattu de la préparation de la réunion conjointe des Points focaux CAR/PB-CAR/PAP-INFO/RAC. Le Plan Bleu a indiqué que, du fait de l'incendie dont il a été victime en 2008, il n'avait pu encore obtenir de financement complémentaire auprès d'autres sources.</p> <p>Le projet de décision sur les indicateurs d'efficacité sera établi par le Secrétariat sur la base des contributions et observations des réunions des Points focaux des CAR, y compris de celle des Points focaux du MED POL.</p> <p>L'obligation de soumettre les rapports sur la mise en œuvre des instruments juridiques du PAM au moyen du nouveau formulaire approuvé à Almeria est juridiquement contraignante pour l'exercice 2006-2007. Tout autre rapport des Points focaux des CAR à leurs réunions respectives sera accueilli avec faveur.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p>La lettre d'invitation collective à la réunion conjointe des Points focaux sera adressée par le CAR/PAP, l'INFO/RAC et le CAR/PB, avec copies à l'Unité MED et à l'ISPR.</p> <p>Le projet de décision relatif à la fusion des fonctions des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/RAC avec celles des Points focaux du PAM sera établi par le Secrétariat en se fondant sur les versions finales des mandats des deux Centres.</p> <p>La réunion est convenue du modèle et du calendrier de soumission des contributions en anglais et en français, tels que proposés par le Secrétariat pour la préparation du rapport sur l'état d'avancement des activités, du budget-programme et des projets de décision à soumettre à la réunion des Points focaux du PAM.</p> <p>Chaque composante soumettra sa contribution pour la préparation du rapport sur l'état d'avancement des activités selon le modèle utilisé pour la préparation du rapport d'activité destiné aux réunions du Bureau.</p> <p>Chaque composante soumettra son programme de travail et son budget pour 2010-2011 selon le modèle du dernier exercice biennal, avec une nouvelle section intitulée : "prospective à mi-parcours".</p> <p>Les modèles pour l'élaboration du rapport sur l'état d'avancement des activités et du budget-programme pour 2010-2011 ainsi que le calendrier de soumission des contributions de toutes les composantes du PAM figurent à l'annexe III du présent rapport.</p>

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p>Les travaux d'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement-développement sont en cours et progressent de manière satisfaisante.</p> <p>Le Plan Bleu a informé la réunion qu'il a obtenu la certification ISO 9001.</p> <p>La réunion a traité de la nécessité de mettre au clair toute procédure à suivre avec le bailleur de fonds et le Secrétariat dans le cas où les CAR chargés de l'application du projet ne sont pas l'institution signataire de celui-ci.</p> <p>La réunion a constaté que, en raison du délai serré d'ici à la réunion des Points focaux du PAM prévue en juillet 2009, il n'est matériellement pas possible cette fois d'avoir des consultations préliminaires avec les Points focaux du PAM sur le programme de travail biennal et le budget, comme le demandait le Document sur la gouvernance, avant leur finalisation et leur transmission officielle pour la réunion.</p>	<p>Le Secrétariat consultera le PNUE pour clarifier la procédure.</p> <p>Le PB et le CAR/ASP fourniront des détails au Secrétariat sur leurs projets menés avec l'Agence espagnole de coopération internationale, en vue du suivi.</p>
Point 12 de l'ordre du jour: Prochaine réunion du CEC	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
	<p>La date et le lieu de la sixième réunion du CEC seront annoncés ultérieurement.</p>
Point 13 de l'ordre du jour: Adoption du rapport	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p>La réunion est convenue du projet de rapport de la réunion établi par le Secrétariat.</p>	<p>Le rapport final a été adopté en recourant aux voies de communication électroniques.</p>
Point 14 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	
	<p>Le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le 27 février 2009 à 18h30.</p>

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)</p>	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p> <p>Mr Michael Angelidis MED POL Programme Officer Tel.: +30.210.7273132 E-mail: angelidis@unepmap.gr</p> <p>Ms Luisa Colasimone Information Officer Tel.: +30.210.7273148 E-mail: luisa.colasimone@unepmap.gr</p> <p>Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P. O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens, Greece Fax: +30.210.7253196-7 http://www.unepmap.org</p>
<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC) CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hthibault@planbleu.org</p>

<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC) CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC) CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)</p>	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
<p>SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR LA PROTECTION DES SITES HISTORIQUES CÔTIERS (100 SH)</p>	<p>Mr Daniel Drocourt Coordinator Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille 10 ter square Belsunce, 13001 Marseille, France Tel.: +33 491 907874 Fax: +33 491 561461 E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr</p>

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Mise au courant des résultats de la réunion du Bureau
4. Activités concernant l'approche écosystémique
5. Programme de travail stratégique de cinq ans du PAM
6. 13^e réunion de la CMDDD
7. Programme de travail et budget pour 2010-2011
8. Activités d'information & communication
9. Modèle d'Accord de pays hôte et mandats des composantes du PAM
10. Calendrier de soumission des documents pour la réunion des Points focaux du PAM
11. Questions diverses
12. Prochaine réunion du CEC
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la réunion

ANNEXE III

MODÈLE DE PRÉSENTATION ET CALENDRIER DE SOUMISSION PROPOSÉ POUR LES DOCUMENTS DESTINÉS À LA RÉUNION DES POINTS FOCaux DU PAM

1. Modèle de programme de travail et de budget pour 2010-2011

Le modèle ci-après a été utilisé pour la présentation du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Titre du programme ou sous-programme

Objectif général du programme/sous-programme

Objectif spécifique 1: (s'il y a plus d'un objectif)

Objectif spécifique 2:

Objectif spécifique 3:

Résultats attendus pour chaque objectif spécifique :

Activités nécessaires pour obtenir les résultats (brève description des activités et justification)

Prospective a mi-parcours: (Veuillez exposer comment les activités proposées s'inscrivent dans une prospective a mi-parcours)

Tableau, tel que présenté à la page suivante.

<i>Pertinence politique (référence aux articles de la Convention, des Protocoles, et aux décisions de la réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités (description des responsabilités des composantes du PAM ainsi que des Parties contractantes)</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 000 euros</i>			<i>2011 000 euros</i>		
						<i>MTF*</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>

MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

2. Calendrier de soumission des documents proposé pour la réunion des Points focaux du PAM

Liste des documents de travail et d'information pour chaque composante	Fin mars 2009
Contributions en anglais et français pour le rapport sur l'état d'avancement des activités	Fin avril 2009
Contributions pour le programme de travail et le budget	Mi-mai 2009*
Projet de décisions et annexes (le cas échéant)	Fin avril*
Documents d'information	Fin mai 2009
Diffusion des documents de la réunion des Points focaux du PAM	20 juin 2009 au plus tard

Calendrier des réunions

- Réunion des Points focaux du REMPEC: 21-24 avril 2009 - Malte
- Réunion des Points focaux du CAR/PP: 4-5 mai 2009 - (lieu à confirmer ultérieurement)
- Réunion conjointe des Points focaux PAP, PB et INFO/RAC: 25-27 mai 2009, Zagreb, Croatie
- Réunion des Points focaux du MED POL : 2009, 1^{er} -4 juin 2009, Kalamata, Grèce
- Réunion des Points focaux du CAR/ASP: 3-6 juin 2009 – Malte
- 13^e réunion de la CMDDD : 22-24 juin 2009, Le Caire, Égypte
- Réunion du Bureau: 8-10 juin ou 15-19 juin 2009 (dates et lieu à confirmer)
- Réunion des Points focaux du PAM: Athènes, Grèce, 7 – 10 juillet 2009
- 16^e réunion des Parties contractantes : 4-6 novembre 2009, Marrakech, Maroc.

* Si les documents sont amendés durant la réunion des Points focaux de chaque composante respective, les documents révisés devraient être soumis le lendemain de la clôture des réunions.

3. Modèle de rapport sur l'état d'avancement des activités pour les réunions du Bureau

Le modèle ci-après est à utiliser par toutes les composantes du PAM pour le rapport sur l'état d'avancement des activités présenté aux réunions du Bureau

Titre de la composante

But principal:

(tel qu'exposé dans le programme de travail soumis, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM tenue à Madrid (Espagne, 2007 - Document UNEP (DEPI) MED WG 320/21)

Objectif 1	<i>Tel qu'exposé dans le programme de travail soumis, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM tenue à Madrid (Espagne, 2007- Document UNEP (DEPI) MED WG320/21)</i>
Résultats attendus	<i>Résumé des résultats obtenus en rapport à l'objectif exposé dans le programme de travail. (Décision IG 17/18 de la 15^{ème} réunion des Parties contractantes)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Liste des acteurs impliqués et brève description de leur rôle et de leur contribution</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Résumé des indicateurs/progrès accomplis, tels qu'exposés dans le programme de travail 2008-2009. (Décision IG/17/18 de la 15^{ème} réunion des Parties contractantes)</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Chiffres réels concernant les indicateurs tels qu'exposés ci-dessus, s'ils sont disponibles</i>
Budget total dépensé ou engagé/au regard du budget approuvé (en %)	<i>Le calcul du budget devrait se fonder sur le budget prévu et dépensé pour l'ensemble des activités relevant de chaque objectif</i>
Principales réalisations	
<p>Veuillez décrire les principaux résultats des activités menées pour atteindre chaque objectif dans un texte de 1 à 3 pages.</p>	
Contraintes et enseignements	
<p>Veuillez décrire les contraintes rencontrées et/ou les enseignements pendant l'application, dans un texte qui pourrait aller d'un paragraphe à une page.</p>	

Introduction

Afin d'assurer une transition sans heurts suite au départ à la retraite de M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, M. Ibrahim Thiaw, Directeur de la DEPI (Division of Environmental Policy Implementation/ Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales), a convoqué une réunion extraordinaire du CEC qui s'est tenue le 29 avril 2009 dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, Grèce.

La réunion était présidée par le Directeur de la DEPI. Y ont pris part tous les Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR), le Coordonnateur du MEDPOL, désigné par M. Thiaw Fonctionnaire chargé du PAM, ainsi que tous les Fonctionnaires chargés du Programme de l'Unité de coordination. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

En déclarant l'ouverture de la réunion, M. Thiaw a rappelé la contribution apportée par M. Mifsud à la mise en oeuvre du programme de travail du PAM pendant les cinq années d'exercice de ses fonctions par l'intermédiaire du Secrétariat et des RACs

La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire ainsi que la proposition d'emploi du temps qui était jointe. L'ordre du jour de la réunion est reproduit en annexe II au présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour : Gérer la transition, y compris la réponse et l'application des recommandations de l'audit de performance financière du PAM /PNUE

Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p>M. Thiaw a informé la réunion que la Coordonnatrice Adjointe prendrait ses fonctions le 1er juin 2009.</p> <p>Il a demandé que jusqu'à cette date le personnel de l'Unité MED et les CARs offrent leur plein soutien à F.S. Civili, désigné Fonctionnaire chargé du PAM.</p> <p>M. Thiaw a fait remarquer que jusqu'à l'entrée en fonction de la Coordonnatrice Adjointe, il convenait de communiquer avec elle de façon coordonnée.</p>	<p>1) Le Fonctionnaire chargé du PAM ou un Fonctionnaire que celui-ci aura désigné sera responsable de la coordination de toute communication nécessaire avec la Coordonnatrice Adjointe jusqu'à sa prise de fonctions.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations de l'audit</u></p> <p>M. Thiaw a informé la réunion de la réponse du Directeur Exécutif à l'audit du rapport de performance financière du PAM/PNUE.</p> <p>Il a demandé que le PAM/PNUE et l'Unité de coordination prennent dûment en considération la mise en oeuvre des recommandations de l'Audit.</p>	<p>2) La réunion est convenue d'un point focal pour chaque recommandation de l'audit ainsi que des dates-limite de leur application, tel que présenté à l'annexe III du présent rapport.</p>

M. Thiaw a fait remarquer que la plupart des actions nécessaires que le PAM/PNUE devait prendre pour appliquer les recommandations de l'audit étaient des actions à court et à moyen terme.

Prochaine réunion du CEC

Suite à la discussion sur la 6ème réunion du CEC prévue pour le 22 mai 2009 à Rome, Italie, les composantes du PAM ont soulevé la question de savoir s'il n'était pas nécessaire que la Coordinatrice Adjointe assiste à cette réunion, si importante pour son information. D'un autre côté, il a été souligné que tout report de la réunion du CEC pourrait poser des difficultés au niveau des délais à respecter pour la finalisation des documents de la réunion des Points focaux du PAM

Questions diverses

L'INFO/RAC a présenté son état financier, et en particulier, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du programme de travail que les Parties contractantes avaient approuvé à Almeria dues à un sérieux retard dans le transfert de fonds en gagés par le Ministère italien de l'économie. Toutes les obligations et responsabilités entre le PAM/PNUE et l'INFO/RAC (Région de Sicile) en ce qui concerne le Projet FEM ont été également dégagées avec précision.

Le Directeur de l'INFO/RAC, en abordant les questions sur le Centre mentionnées dans le rapport d'audit, a précisé que toute action menée par INFO/RAC respectait pleinement l'accord de pays-hôte signé entre le PAM/PNUE et l'Italie le 19 octobre 2004.

Le Directeur de l'INFO/RAC a préconisé la mise en place d'un comité restreint composé l'Unité MED, de la DEPI et de représentants du Gouvernement italien et de la Région de Sicile afin d'évaluer les répercussions ou l'impact pour le PAM des récentes décisions prises pour un Centre ayant un statut entrant dans le cadre de la Région de Sicile.

3) La 6ème réunion du CEC sera reportée au 10 juin 2009 pour permettre à la Coordinatrice Adjointe de mener les travaux du Secrétariat pendant la préparation de la réunion et pendant la réunion elle-même.

4) La Fonctionnaire MEDU chargée du Programme devra préparer immédiatement à l'attention de DEPI un dossier contenant un exemplaire de l'Accord de pays-hôte entre l'Italie et le PAM/PNUE concernant l'INFO/RAC ainsi que tous les documents relatifs.

Point 4 de l'ordre du jour : Préparatifs de la prochaine réunion des Parties contractantes

Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p data-bbox="269 352 813 380"><i>Principales réunions institutionnelles du PAM</i></p> <p data-bbox="256 411 826 579">La réunion a examiné le calendrier 2009 des réunions du PAM qui devraient être tenues d'ici la réunion ordinaire des Parties contractantes. Tous les Directeurs ont signalé que les travaux sur la préparation de leur réunion des Points focaux respective étaient en cours.</p> <p data-bbox="256 615 826 783">S'agissant de la préparation de la réunion des Points focaux du PAM, la Fonctionnaire chargée du Programme/ Unité MED a fait connaître que les travaux étaient en cours, bien que l'on puisse remarquer de légers retards dans l'élaboration des documents principaux.</p> <p data-bbox="256 816 826 1068">Il a été souligné qu'il convenait de consentir tous les efforts possibles pour respecter les dates-limite fixées par le Coordonnateur dans son MEMO adressé aux composantes du PAM en ce qui concernait les délais de soumission des contributions et documents pour le rapport sur l'état d'avancement du Programme, les projets de décision ainsi que le programme de travail et le budget.</p> <p data-bbox="285 1102 797 1155"><i>Seizième réunion des Parties contractantes 3-5 novembre 2009</i></p> <p data-bbox="256 1188 826 1472">M. Thiaw a attiré l'attention de toutes les composantes du PAM sur les actions nécessaires à prendre pour la préparation de la seizième réunion ordinaire des Parties contractantes. Il a également souligné qu'il ne serait pas possible d'avoir un Coordonnateur en fonction d'ici la réunion, et qu'il convenait donc de faire tous les efforts possibles pour organiser et gérer une réunion pleinement couronnée de succès, sous la direction de la Coordonnatrice Adjointe.</p> <p data-bbox="256 1505 826 1558">La réunion s'est lancée dans une discussion sur trois grandes questions y relatives.</p> <ul data-bbox="302 1591 826 1759" style="list-style-type: none">a) Le thème du Segment ministérielb) L'impact du gel sur le budget et les possibilités d'une augmentation pour le prochain exercice biennalc) L'accès à la réunion et la participation de toutes les Parties contractantes	

<u>Thème du Segment ministériel</u>	<u>Actions et calendriers</u>
<p>Lors de la discussion sur le thème principal du Segment ministériel "L'adaptation aux changements climatiques en Méditerranée", M. Thiaw, tirant profit de sa participation à d'autres réunions internationales où ce thème est abordé, a attiré l'attention de la réunion sur le fait que, pour des raisons de meilleur équilibre, le thème retenu pour le Segment ministériel devrait aborder également la question de l'atténuation en même temps que l'adaptation pour assurer que tous les pays de la Méditerranée, développés ou en développement, consentent des efforts conjoints pour faire face aux changements climatiques.</p> <p>Plusieurs directeurs ont pris la parole et expliqué que cette question avait fait l'objet à différentes reprises de discussions internes au sein du CEC.</p> <p>A la lumière de la suggestion de M. Thiaw, le CEC a convenu que l'adaptation et l'atténuation pouvaient être combinées; et finalement, il a été décidé de soulever la question à la réunion du Bureau.</p>	<p>5) S'agissant du thème du Segment ministériel, la réunion est convenue d'utiliser une approche flexible en considérant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation en tant que parties d'un même processus et de les aborder de façon intégrée au niveau ministériel.</p>
<p><u>Gel du budget</u></p> <p>Se référant à une décision prise par la dernière réunion du CEC concernant la préparation du budget 2010-2011 sur la base d'une croissance 0, plusieurs composantes du PAM se demandaient s'il était encore temps de prévoir une légère augmentation pour la prochaine période biennale.</p> <p>Plusieurs options ont été présentées; il a été finalement convenu de choisir entre une augmentation modérée à dater de 2010 pour débloquer le gel budgétaire instauré depuis 2005 ou maintenir la croissance 0 pour cette période biennale, en optant pour une augmentation considérable sur la base des besoins courants, prenant effet en 2012.</p> <p>M. Thiaw a suggéré que M. Civili, Fonctionnaire chargé du PAM, consulte les Parties de façon informelle et demandent leur avis sur la question, gardant à l'esprit la crise financière actuelle. Sur cette base, le Secrétariat serait en mesure de préparer avec l'assistance d'un expert un document réaliste décrivant l'impact du gel budgétaire de 2005 sur l'exécution du programme de travail et présentant une requête pragmatique pour l'avenir.</p> <p>Une discussion a eu également lieu sur la recommandation de l'Audit sur la méthodologie à suivre pour hiérarchiser les activités du</p>	<p>6) A cet effet, il conviendrait que le Secrétariat procède à des consultations lors de la prochaine réunion du Bureau.</p> <p>7) Le Secrétariat devra préparer un document descriptif de l'impact du gel du budget en 2005 sur l'exécution du programme de travail pour le soumettre à l'attention du Bureau à sa prochaine réunion.</p> <p>8) Le Fonctionnaire chargé du PAM devra consulter de manière informelle les Points focaux du PAM afin de connaître s'ils pensaient qu'une faible augmentation du budget pourrait être proposée pour le prochain exercice biennal.</p>

<p>programme de travail et déterminer le niveau de financement de chacune des composantes du PAM que les Parties contractantes approuvent en fonction de leur mandat correspondant.</p> <p>M. Thiaw a informé la réunion d'une expérience innovatrice que le PNUE avait connu en matière de hiérarchisation d'un programme de travail. Cet exercice a permis au PNUE non seulement d'élaborer une stratégie à moyen terme ambitieuse et réaliste, assortie d'un programme de travail, mais également de considérer les divisions comme structures administratives permettant sa mise en oeuvre effective, et en plus d'assurer un plein appui, y compris un accroissement important du budget par les gouvernements.</p> <p>M. Thiaw a suggéré que le PAM s'attèle à cet exercice ,certes douloureux mais efficace aux vues des perspectives à moyen et long terme.</p>	
---	--

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u>
<p>Sous ce point, la réunion a convenu de discuter des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La nouvelle Initiative BM/FEM sur le développement durable en Méditerranéeb) Les préparatifs de la réunion de la CMDDc) Le Projet FEMd) Le tourisme durable <p><i>Nouvelle Initiative BM/FEM en faveur du développement en Méditerranée</i></p> <p>La réunion a discuté de la nouvelle initiative comme une opportunité pour d'autres institutions de joindre leurs forces à celles du PAM pour oeuvrer ensemble en faveur du développement durable en Méditerranée. D'un autre côté, il également été souligné pourrait constituer un risque potentiel pour le PAM au cas où serait encouragée la prolifération de structures de gouvernance dans la région.</p> <p>Comme tel, il devient impératif pour le PAM/PNUE et le PNUE de garder l'esprit ouvert en utilisant ce nouveau projet du FEM comme a) une opportunité pour mieux promouvoir le PAM, la SMDD et la CMDD ainsi que les structures gouvernantes ministérielles des Parties contractantes avec une valeur ajoutée et un certain degré de visibilité en tant qu'importantes plateformes de coopération et d'actions en faveur du développement durable en Méditerranée, ainsi que comme b) moyen pour mieux relier le PAM aux autres secteurs de développement économique aux niveaux régional et national, y compris le secteur privé.</p>	

Dans son intervention, M. Thiaw a mis en exergue le besoin d'établir une nette distinction entre la coopération au niveau des projets qui intéressent la plupart des CARs et comment les Centres devraient participer conformément à leur mandat et domaines de compétence et le positionnement de gouvernance stratégique que l'Unité de coordination devrait aborder de façon prudente et anticipée, en consultation avec le CEC.

Projet FEM

La réunion a décidé que les CARs concernés traitent du Projet FEM bilatéralement après la réunion du CEC avec M. V. Hart, Gestionnaire de tâches PNUE/FEM.

Tourisme durable

M. Thibault, Directeur du Plan Bleu a informé la réunion sur les travaux d'un groupe international de tourisme durable qui s'était récemment réuni à Marrakech, au Maroc. Cette réunion avait décidé de transformer les travaux du groupe en un partenariat mondial en faveur du tourisme durable. La Méditerranée était représentée à la réunion, avec la présence de la France, du Maroc et de la Croatie; selon le Directeur, il existait une possibilité pour le PAM de représenter la région de façon plus institutionnalisée, par exemple par le truchement de la CMDD.

Préparatifs de la réunion de la CMDD

La réunion a été informée de l'état des préparatifs de la réunion de la CMDD dont la tenue était prévue du 28 au 30 septembre 2009 au Caire, Egypte.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Après l'échange de civilités habituel, M. Thiaw a prononcé la clôture de la réunion du CEC à 14h30. h

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING DIVISION OF ENVIRONMENTAL POLICY IMPLEMENTATION	Mr Ibrahim Thiaw Director Division of Environmental Policy Implementation United Nations Environment Programme P.O. Box 30552 - 00100 Nairobi, Kenya Tel: +254 20 7624782, Fax: +254 20 7624249 From Europe and N. America call via Italy: +39 0831 24 3000 wait for voice then dial 124 4782 Email: ibrahim.thiaw@unep.org
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr Mr. Khaled Ben Salah Fund/Administrative Officer Tel.: +30. 210. 7273104 E-mail: bensalah@unepmap.gr Ms. Luisa Colasimone Information Officer Tel.: +30. 210. 7273148 E-mail: luisa.colasimone@unepmap.gr Mr Fouad Abousamra MED POL Programme Officer Tel.: +30. 210. 7273116 E-mail: fouad@unepmap.gr Mr Michael Angelidis MED POL Programme Officer Tel.: +30. 210. 7273132 E-mail: angelidis@unepmap.gr Mr Philippe Alirol MCSD/MSSD Consultant Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P. O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens, Greece Fax: +30.210.7253196-7 http://www.unepmap.org

<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)</p>	<p>Ms Virginia Alzina Director C/Dr. Roux, 80 08017 Barcelona Spain Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</p>	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
<p>INFO/RAC</p>	<p>Mr Sergio Illuminato Director General E-mail: s.illuminato@inforac.org</p> <p>Mr Paolo Guglielmi Deputy Director E-mail: p.guglielmi@inforac.org</p> <p>INFO/RAC Via E. Notarbartolo, 17 90141 Palermo, Italy Tel.: +39 06 85305147 Fax: +39 06 8542475</p>

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Gérer la transition
4. Préparatifs de la prochaine réunion des Parties contractantes
5. Questions diverses
6. Clôture de la réunion

Emploi du temps

10h30	Pause café
10h30-13h30	Réunion extraordinaire du Comité (Membres du comité + Administrateurs de programme comme observateurs)
13:30-14h	Pause déjeuner
14h – 16h	Réunion du Comité et réunion avec les Directeurs des Centres